



GUIDE POUR L'ÉLABORATION

D'EXAMENS INTERNATIONAUX VOLONTAIRES (VSR)

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES DANS L'ÉLABORATION DE RAPPORTS
DE SUIVI DES ODD



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis

GUIDE POUR L'ÉLABORATION D'EXAMENS INFRANATIONAUX VOLONTAIRES (VSR)

© 2021

Tous droits réservés. Nulle partie de ce document ne peut être réimprimée, reproduite ou utilisée sous quelque forme ou par quelque moyen électronique, mécanique ou autre, actuel ou futur, y compris la photocopie et l'enregistrement, ou tout système de stockage d'information ou de récupération, sans autorisation écrite des éditeurs.

Cités et Gouvernements Locaux Unis

United Cities and Local Governments
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos
Avinyó, 15
08002 Barcelone
www.uclg.org

Clauses de non-responsabilité :

Les termes utilisés concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites, ou concernant son système économique ou son degré de développement ne reflètent pas nécessairement l'opinion de Cités et Gouvernements Locaux Unis. L'analyse, les conclusions et les recommandations de ce rapport ne reflètent pas nécessairement l'opinion de tous les membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Comité de rédaction :

Coordination : Groupe de travail de CGLU CIB et Observatoire mondial de CGLU sur la démocratie locale et la décentralisation (GOLD)
Atrice : Eline Vermeer
Contributeurs : Edgardo Bilsky, Arthur Wiggers, Anna Calvete Moreno, Ainara Fernández, Cécile Roth
Conception et mise en page : Kantō Kreative
Novembre 2021

Remerciements spéciaux :

Pour le Bénin : Sègla Lihoussou et Maurice Gbemenou (ANCB) ; pour le Cap-Vert : Jacinto Santos, Luis Barbosa et Fernando Borges (ANMCV) ; pour le Costa Rica : Eugenia Aguirre, Karen Porras et Karla Rojas (UNGL) ; pour l'Équateur : Alicia

Trejo, Marcela Andino et Juan Haro (CONGOPE) ; pour l'Allemagne : Sabine Drees (Deutscher Städtetag) et Marc Wolinda (Bertelsmann Stiftung) ; pour l'Indonésie : Teti Armiati Argo, Sri Maryati et Ninik Suhartini (ITB SDG Center) ; pour le Kenya : Ken Oluoch (CoG) et Regina Mutheu (CAF) ; pour le Mexique : Ady Carrera ; pour le Mozambique : Pedro Laice, Carlos Mucapera (ANAMM) et Ekatherine Murillo (GiZ) ; pour le Népal : Dileep Adhikary, Kala Devkota (MuAN), Bimal Pokharel (NARMIN) et Dinesh Shrestha (ADDCN) ; pour la Norvège : Bjørn Rongevær, Knut Hjorth-Johansen et Anne Romsaas (KS) ; pour la Suède : Dominique Faymonville, Anna Eklof et Niklas Hellblom (SKR) ; pour la Tunisie : Emna Sohlobji et Mouna Mathari (FNCT) ; pour le Zimbabwe : Kudzai Chatiza, Livison Mutekede et Isaac Matsilele (UCAZ) ; pour le Sri Lanka : Hemanthi Goonasekera et Uchita de Zoysa (FSLGA) ; au nom des sections régionales de CGLU : Aniessa Delima Sari et Hendra Adi (CGLU ASPAC) ; Rahmatouca Sow, Charles Patsika et Thierry Sanzhie Bokally (CGLU Afrique) ; Sergio Arredondo, Sandra Arredondo et Mónica Solórzano (FLACMA) ; au nom des partenaires : Christian Luy et Benjamin Oloyede (GiZ/DeLoG). Une reconnaissance spéciale va également au Secrétariat mondial de CGLU (apprentissage, plaidoyer et partenariats, recherche).

Soutenu par :

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.

Ce projet est co-financé par l'Union européenne



Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

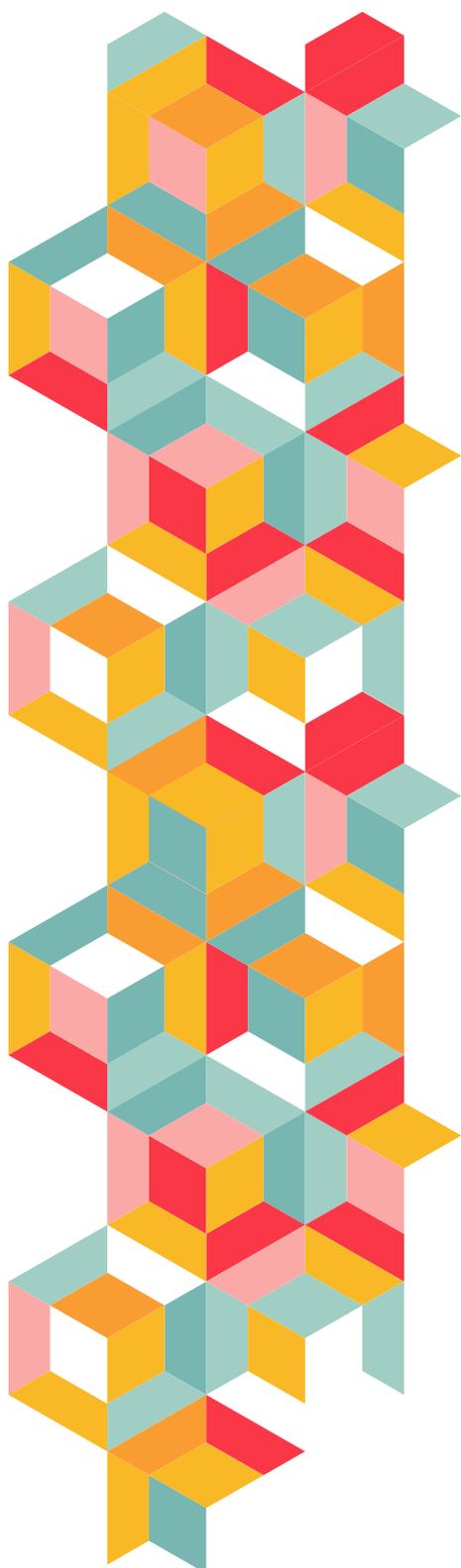
| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | Introduction..... | 4 |
| | 1.1. Le contexte..... | 4 |
| | 1.2. Les rapports locaux de suivi des ODD..... | 7 |
| | 1.3. Objectifs, méthodologie et contribution du guide sur les VSR à l'écosystème de rapports de suivi des ODD élaborés depuis les territoires..... | 9 |
| 2. | L'objectif des VSR..... | 12 |
| 3. | Principes directeurs des VSR..... | 19 |
| 4. | Recommandations sur le processus d'élaboration des VSR..... | 23 |
| | 4.1. Établir une "feuille de route" pour le processus d'élaboration du VSR..... | 24 |
| | 4.2. Connecter le VSR avec le VNR..... | 28 |
| | 4.3. Renforcer l'appropriation locale : impliquer les collectivités territoriales dans le processus d'élaboration des VSR..... | 35 |
| | 4.4. Comment recueillir des informations, études de cas et données..... | 38 |
| | 4.5. Comment travailler avec la société civile, le secteur académique, le secteur privé et les partenaires du développement ?..... | 50 |
| | 4.6. Rédaction du rapport..... | 52 |
| | 4.7. Comment organiser la diffusion et le plaidoyer à travers l'utilisation des résultats..... | 60 |
| 5. | Prochaines étapes..... | 66 |
| | Annexe : Collecte de données et indicateurs..... | 68 |

1. INTRODUCTION

Nous approchons de notre deuxième année de vie, de travail et de gouvernance dans la nouvelle réalité de la pandémie de COVID-19. La crise sanitaire et socio-économique la plus grave de notre époque a mis en évidence le rôle joué par les collectivités territoriales pour préserver les conditions de vie des populations et contribuer à une reprise et à un avenir plus durables. L'Agenda 2030 s'est révélé être un cadre de référence incontournable pour parvenir à une reprise verte, juste et durable. La mise en œuvre des ODD au niveau local (appelée « localisation des ODD ») et l'élaboration de rapports de suivi des actions menées par les collectivités territoriales ainsi que leurs associations (appelés « Examens Locaux et Infranationaux Volontaires », ou VLR et VSR selon leurs acronymes en anglais), sont essentielles et constituent un catalyseur de changements, de politiques transformatrices, d'une meilleure coopération entre les parties prenantes et d'une gouvernance multiniveau mieux adaptée, ainsi qu'un renforcement de la transparence et de la responsabilité de l'action publique.

1.1. LE CONTEXTE

La pandémie de COVID-19 a fait pression sur nos systèmes de gouvernance. Les associations de collectivités territoriales du monde entier ont vu comment leurs collectivités locales membres ont été en première ligne de la réponse à la pandémie, et se sont mobilisées pour les aider à assurer la continuité de la prestation de services publics et protéger leurs communautés. L'impact de la pandémie de COVID-19 a également entraîné des transferts de pouvoir et de nouvelles répartitions des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement, dont il reste à voir s'ils sont temporaires ou permanents. Cette





Photographie Jeffrey Czum
www.pexels.com

crise a révélé à quel point la collaboration étroite entre les gouvernements centraux, régionaux et locaux est cruciale pour une mise en œuvre plus efficace des politiques publiques. Les associations de collectivités territoriales sont indispensables pour y parvenir.

La pandémie a également réaffirmé l'importance des valeurs et des objectifs auxquels nous nous sommes engagés via les Objectifs de développement durable (ODD) : la nécessité de l'accès aux services pour tous (santé, éducation, eau et assainissement, gestion des déchets, etc.), l'étroite relation entre les politiques publiques sectorielles (c'est-à-dire que la santé est un thème transversal qui imprègne tous les domaines de politiques publiques), l'interdépendance des territoires et la dimension internationale des défis sociétaux, ainsi que la nécessité de repenser l'avenir de nos territoires de manière durable et résiliente. Le Nouvel Agenda Urbain, l'Agenda 2030 et le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes nous donnent des pistes pour atteindre les ODD au niveau local pour « ne laisser personne de côté ».

Plusieurs éléments seront importants pour la reprise après la pandémie. Premièrement, faire en sorte que la reprise soit inclusive, verte et résiliente suppose de suivre les objectifs concrets définis par les agendas internationaux mentionnés ci-dessus. Deuxièmement, les associations de collectivités territoriales devront adopter une stratégie permettant aux collectivités locales de maintenir leurs prestations de services, de les améliorer par l'innovation et la coopération, et devront en parallèle s'assurer qu'elles ont accès à un financement suffisant. En ce qui concerne les ODD, les collectivités territoriales disposent de nombreuses compétences mais, très souvent, de ressources limitées. Dans de nombreux pays, les plans de relance après la pandémie représentent une opportunité importante pour les collectivités locales, pour s'impliquer dans la reprise après la crise, et contribuer ainsi à la réalisation des ODD. Il sera de primordiale importance pour les collectivités locales de plaider pour avoir leur mot à dire sur le contenu des plans de relance et sur la distribution des ressources. Dans les pays qui ne disposent pas de plans de relance, il est important d'étudier comment les collectivités locales peuvent être mieux soutenues pour faire face aux défis créés ou aggravés par la pandémie.

Le lien entre les ODD et les stratégies de relance s'inscrit dans le cadre de la localisation des ODD, un processus qui s'est accéléré au cours de ces dernières années¹. Pour les collectivités locales, l'intégration des ODD dans les stratégies

¹ Le rapport GOLD V - La localisation des agendas mondiaux (2019) de CGLU et les éditions précédentes des rapports GOLD sont disponibles ici : <https://www.gold.uclg.org/reports>. Le 5e rapport de CGLU et de la Taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de 2021, *Towards the Localization of the SDGs. Sustainable and Resilient Recovery Driven by Cities and Territories* (2021), peut être consulté ici : https://www.uclg.org/sites/default/files/5th_report_gtf_hlpf_2021.pdf

et les politiques nationales est essentielle pour progresser vers le développement durable local. En parallèle, les ODD sont une référence importante pour le travail des associations de collectivités territoriales pour soutenir leurs membres et les aider à assumer leurs engagements, promouvoir l'apprentissage entre pairs, et surmonter les obstacles à la réalisation de l'Agenda 2030. Grâce à leur travail, les associations de collectivités territoriales contribuent à intensifier l'action locale en matière d'ODD en aidant les collectivités territoriales à s'impliquer activement dans toutes les étapes du processus de localisation des ODD : dans la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies et des priorités de localisation. Les associations de collectivités territoriales favorisent également le dialogue entre les collectivités locales, les partenaires locaux et les autorités nationales. **L'élaboration d'Examens Infranationaux Volontaires (VSR, selon l'acronyme en anglais) peut renforcer considérablement le rôle des associations de collectivités territoriales afin de contribuer à un développement plus durable.**

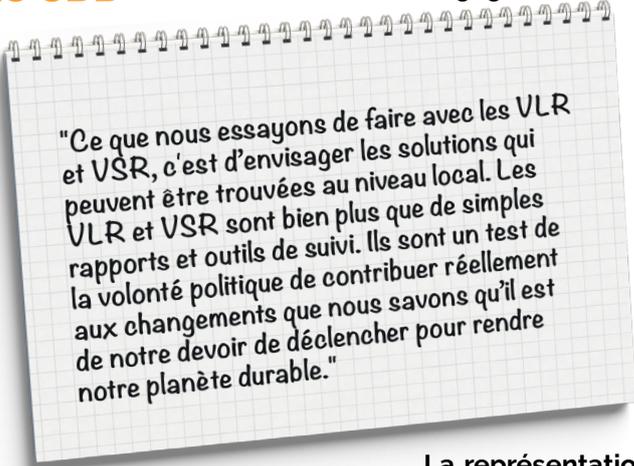
Dans ce guide, les **collectivités territoriales (ou locales)** sont définies comme des "entités juridiques distinctes élues au suffrage universel et disposant d'un certain degré d'autonomie"², qui comprennent une grande diversité d'institutions avec différents niveaux de pouvoirs, de capacités et de ressources (régions, provinces, comtés, départements, municipalités, districts, *parishes*, etc). Elles sont généralement représentées par une ou plusieurs associations de collectivités territoriales. Les **examens infranationaux volontaires (VSR)** sont un outil permettant à ces associations de rendre compte de l'ensemble des progrès, des reculs, des opportunités et des défis dans la réalisation des ODD rencontrés par les collectivités territoriales d'un pays donné. Même s'ils sont très complémentaires, les VSR sont différents des **examens locaux volontaires (VLR)**. Ceux-ci sont développés par des collectivités locales de manière individuelle et sont circonscrits à une ville ou une région spécifique.

² OCDE/CGLU, *Rapport de l'Observatoire mondial sur les finances et l'investissement des administrations infranationales - Fiches pays*, 2019, <https://www.sng-wofi.org/country-profiles/>



1.2. LES RAPPORTS LOCAUX DE SUIVI DES ODD

Les rapports sur les progrès réalisés au niveau local en matière de mise en œuvre des ODD sont des instruments essentiels pour sensibiliser les collectivités territoriales à l'Agenda 2030, pour accélérer la localisation des ODD, pour améliorer l'élaboration des politiques et pour plaider en faveur d'un environnement institutionnel plus favorable aux collectivités territoriales dans la réalisation des engagements mondiaux en matière de durabilité.



"Ce que nous essayons de faire avec les VLR et VSR, c'est d'envisager les solutions qui peuvent être trouvées au niveau local. Les VLR et VSR sont bien plus que de simples rapports et outils de suivi. Ils sont un test de la volonté politique de contribuer réellement aux changements que nous savons qu'il est de notre devoir de déclencher pour rendre notre planète durable."

Emilia Saiz,
Secrétaire générale de
CGLU, *VLR-VSR Days* lors
du FPHN en 2021.

La représentation des collectivités territoriales dans les rapports mondiaux sur les ODD a augmenté de manière exponentielle au cours des dernières années (bien que dans certaines régions du monde plus que dans d'autres). Par le biais des VLR, 110 collectivités territoriales ont jusqu'à présent fait état de leurs progrès dans la mise en œuvre des ODD.

Les VLR sont de plus en plus reconnus comme un outil important pour stimuler la transformation depuis les territoires (c'est-à-dire en partant de la base, selon une approche dite *bottom-up*). Ils fournissent des informations de première main sur la manière dont les collectivités locales ouvrent la voie en matière de mise en œuvre et d'innovation sur les ODD, en alignant les processus d'élaboration de leurs politiques avec les ODD, en faisant participer les citoyens et les partenaires locaux, et en renforçant la responsabilité et la transparence. Tout comme les VSR, les VLR présentent des différences en termes d'objectifs, de portée et de méthodologie puisqu'ils sont adaptés aux besoins et ressources des collectivités locales dont ils émanent. Ils ont également augmenté en nombre et évolué au fil du temps, comme le montrent de manière critique les volumes 1 et 2 des Guides sur les VLR élaborés par CGLU et ONU-HABITAT³.

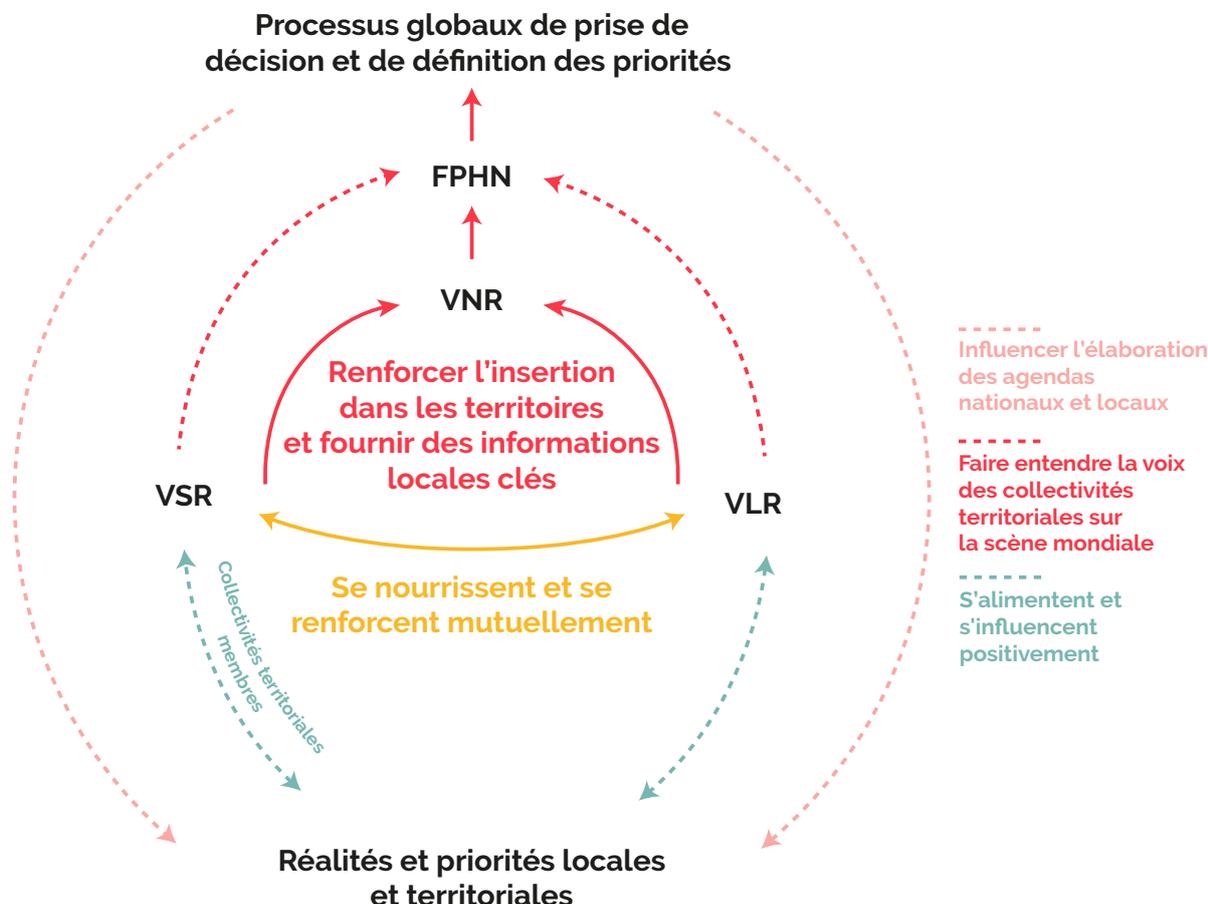
Ces efforts ont contribué à élargir la participation des collectivités locales et de leurs associations dans les processus d'élaboration des rapports de suivi nationaux (VNR) et dans les mécanismes de coordination nationale pour la mise en œuvre des ODD. Les nouveaux VSR publiés

³ CGLU et ONU-Habitat, "Guidelines for Voluntary Local Reviews. Vol. 1: A Comparative Analysis of Existing VLRs", 2020, https://www.uclg.org/sites/default/files/uclg_vlrlab_guidelines_2020_volume_1.pdf, et ONU-Habitat et CGLU, "Guidelines for Voluntary Local Reviews. Vol. 2: Exploring the Local-National Link", 2021, https://www.uclg.org/sites/default/files/guidelines_for_vlrs_v2.pdf

cette année y ont largement contribué. En effet à ce jour, les associations de collectivités territoriales de 14 pays ont rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD par les collectivités locales à l'échelle nationale. Les VSR sont élaborés par les associations de collectivités territoriales avec les contributions de leurs membres, et offrent une analyse recouvrant l'ensemble d'un pays, des efforts réalisés à l'échelle locale et des défis à relever pour la localisation des ODD. La plupart des VNR des pays où des VSR ont été élaborés ont pris en compte ces rapports infranationaux de suivi des ODD, en leur consacrant un espace spécifique ou en intégrant des éléments rédigés par les associations de collectivités locales elles-mêmes.

Ces avancées ont donné une nouvelle dynamique au dialogue entre les collectivités locales et leurs associations, ainsi qu'entre ces associations et les gouvernements nationaux et les institutions internationales, comme UNDESA, les agences de l'ONU, les commissions régionales de l'ONU, etc. En 2021, au cours du FPHN de l'ONU, des journées dédiées aux VLR et VSR ont été organisées et ont été largement saluées par les institutions publiques et privées à tous les niveaux. **Alors que les VLR sont désormais considérés comme des accélérateurs du processus de localisation, les VSR sont peu à peu reconnus comme un levier pour contribuer au suivi-évaluation des efforts accomplis pour la mise en œuvre des ODD selon une approche plus étendue, qui tienne compte de plusieurs niveaux de la gouvernance en-dessous du niveau national.** Comme le montre la figure 1 ci-dessous, les VSR, parallèlement aux VLR, offrent de nombreuses possibilités pour améliorer le dialogue multiniveau sur la manière de localiser les ODD, et pour contribuer à la Décennie d'action des Nations Unies pour accélérer leur mise en œuvre.

FIGURE 1. LES LIENS ENTRE LES PROCESSUS ET RAPPORTS DE SUIVI DES ODD À DIFFÉRENTS NIVEAUX DE GOUVERNEMENT



Source : conception propre

1.3. OBJECTIFS, MÉTHODOLOGIE ET CONTRIBUTION DU GUIDE SUR LES VSR À L'ÉCOSYSTÈME DE RAPPORTS DE SUIVI DES ODD ÉLABORÉS DEPUIS LES TERRITOIRES

Cette publication fournit des recommandations aux associations de collectivités territoriales qui souhaitent développer leur propre VSR, comme une contribution aux VNR de leurs pays, dans le but de soutenir la localisation des ODD. Elle permettra également de renforcer le potentiel des VSR en tant qu'instruments permettant d'accroître l'appropriation locale de l'Agenda 2030, ainsi que de renforcer les dialogues entre niveaux de gouvernement et entre acteurs. Ce guide se veut être un outil flexible, afin que chaque association de collectivités territoriales puisse l'adapter à ses propres besoins, objectifs, ressources et capacités.

Ce document n'est pas le premier guide pour analyser les avancées dans la mise en œuvre des ODD. Il s'appuie sur des outils préexistants. Bien que conçu à l'origine pour aider les gouvernements nationaux à rédiger leurs VNR, le Guide du Secrétaire général des Nations Unies pour les VNR est la principale référence pour ce guide sur les VSR comme il l'est pour d'autres publications, ce qui permet aux associations de collectivités territoriales de parler le même langage que les autres acteurs qui travaillent sur les ODD. Par exemple, en 2020 et en 2021, et comme mentionné ci-dessus, CGLU et ONU-Habitat ont développé deux guides pour les VLR. Le volume 1 fournit une analyse comparative des VLR existants jusqu'en juin 2020 (environ 40)⁵, tandis que le volume 2 explore le lien entre les niveaux national et local dans les rapports de suivi des ODD et analyse 80 VLR⁶. Le troisième module d'apprentissage de CGLU, qui porte sur le suivi-évaluation des progrès en matière d'ODD, est lui aussi fondé sur les recommandations du Secrétaire général des Nations Unies⁷.

Les recommandations du bureau du Secrétaire général de l'ONU constituent également la base des guides sur les VLR élaborés par le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA)⁸. Ce que ces recommandations, énoncées au paragraphe 74 de l'Agenda 2030, impliquent pour les associations de collectivités territoriales est détaillé ci-dessous dans la section 3. Le guide de UNDESA sur les VLR souligne les liens entre les rapports nationaux et locaux ; ceci sera analysé plus bas dans la section 4.2 de ce document.

4 Une version actualisée des lignes directrices du Secrétariat Général des Nations Unies est disponible en ligne à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17346Updated_Voluntary_Guidelines.pdf

5 CGLU et ONU-Habitat, https://www.uclg.org/sites/default/files/uclg_vlrlab_guidelines_2020_volume_i.pdf

6 ONU-Habitat et CGLU, https://www.uclg.org/sites/default/files/guidelines_for_vlrs_v2.pdf

7 Le troisième module d'apprentissage de CGLU fournit des orientations pour le suivi-évaluation des progrès réalisés en matière de localisation des ODD. Il comporte des exemples, des exercices et des outils pour l'inclusion des initiatives et du point de vue des collectivités territoriales dans les VNR, et introduit le potentiel que représentent les VLR pour renforcer l'intégration des ODD dans les processus politiques locaux. Il est disponible ici : https://learning.uclg.org/wp-content/uploads/2021/09/m3_fr_web.pdf

8 UNDESA, "Global Guiding Elements for Voluntary Local Reviews (VLRs) of SDG Implementation, 2020, https://sdgs.un.org/sites/default/files/2020-10/GlobalGuidingElementsforVLRs_FINAL.pdf

En 2020, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a également élaboré un guide régional sur les VLR, spécifiquement destiné aux collectivités locales d'Asie-Pacifique⁹. Ce guide fournit des outils pratiques ainsi que des conseils spécifiques à cette région du monde, pour aider les collectivités locales à décider par où et comment commencer, et ce qu'il faut garder à l'esprit lors de l'élaboration d'un VLR.

Dans toutes les publications mentionnées ci-dessus, tout comme dans le guide que vous êtes en train de lire, **le principe de "ne laisser personne de côté" est considéré comme essentiel**, de même que les politiques et mesures explicitement destinées à mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre la discrimination, renforcer la participation citoyenne, la transparence, la défense des droits humains, etc. Ces principes sont examinés plus en détail plus bas dans la section 3.

La rédaction de ce guide est l'aboutissement d'un processus participatif et de coproduction. Les recommandations de ce document sont basées sur les expériences partagées dans le cadre d'une série d'ateliers sur les VSR, organisés par CGLU et CGLU-CIB tout au long de l'année 2021. Quatre ateliers, en mars, avril, mai et octobre, ont rassemblé les associations de collectivités locales préparant des VSR en 2021 et ont permis de riches échanges sur des questions relatives à la structure, la méthodologie, la sélection d'études de cas et d'indicateurs, les résultats attendus, la diffusion et l'utilisation de ces résultats, et la négociation avec les gouvernements nationaux. L'objectif de ces ateliers était d'échanger des idées pour enrichir les VSR, ainsi que de distiller les bonnes pratiques dans ce guide, afin d'inspirer d'autres associations de collectivités territoriales qui pourraient élaborer des VSR dans les années à venir.

⁹ CESAP, "Asia-Pacific Regional Guidelines on Voluntary Local Reviews", 2020, <https://www.unescap.org/resources/asia-pacific-regional-guidelines-voluntary-local-reviews>



Photographie NICE GUYS
www.pexels.com
Manille, Philippines

Ce guide est basé sur les expériences des associations de collectivités locales suivantes, qui ont publié leurs VSR en 2020 et 2021 (pour accéder aux VSRs, veuillez cliquer sur le nom de chaque pays) :

2020

[Bénin](#), **ANCB**, Association Nationale des Communes du Bénin

[Costa Rica](#), **UNGL**, Union Nationale des Gouvernements Locaux

[Equateur](#), **CONGOPE**, Consortium des Gouvernements Autonomes des Provinces d'Equateur

[Kenya](#), **COG** and **CAF**, Conseil des Gouverneurs et Forum des Assemblées des Comtés

[Mozambique](#), **ANAMM**, Association Nationale des Municipalités de Mozambique

[Népal](#), **MuAn**, **NARMIN** et **ADCCN**, Association des Municipalités du Népal, Association des Municipalités Rurales du Népal, et Association des Comités de Coordination des Districts du Népal

2021

[Allemagne](#), **DS**, Deutsche Städtetag

[Cap-Vert](#), **ANMCV**, Association nationale des municipalités capverdiennes

[Indonésie](#), **APEKSI**, **ADEKSI**, **APPSI**, Association des Municipalités d'Indonésie, Association des Conseillers Municipaux d'Indonésie, Association des Gouvernements Provinciaux d'Indonésie

[Mexique](#), **CONAMM**, Conférence Nationale des Municipalités du Mexique

[Norvège](#), **KS**, Association Norvégienne des Autorités Locales et Régionales

[Suède](#), **SALAR**, Association Suédoise des Autorités Locales et Régionales

[Tunisie](#), **FNCT**, Fédération Nationale des Communes Tunisiennes

[Zimbabwe](#), **ARDCZ**, **UCAZ**, **ZILGA**, Association des Districts Ruraux du Zimbabwe, Association des Conseils Urbains du Zimbabwe, Association des collectivités territoriales du Zimbabwe

CONGOPE, en [Equateur](#), a également produit un VSR en 2021.

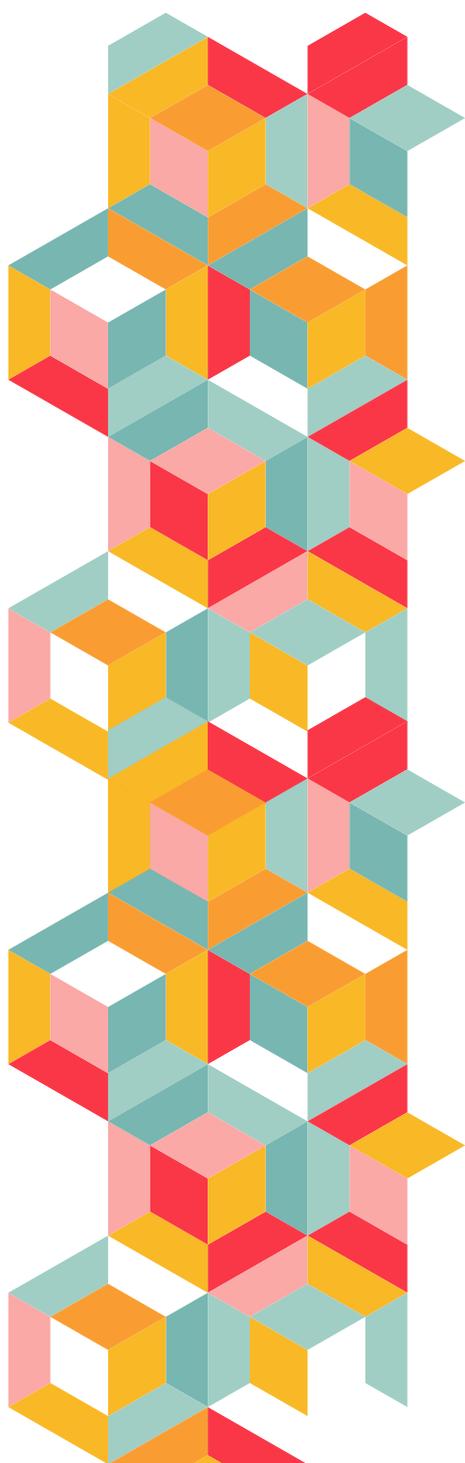
La section 1 de ce guide a présenté les VSR dans le cadre du processus mondial d'élaboration de rapports de suivi-évaluation sur la mise en œuvre des ODD et a introduit ce document. Les sections 2 et 3 se penchent sur les objectifs des VSR puis sur les principes qui doivent être pris en compte pour la réalisation des rapports sur les ODD et qui sont pertinents pour les VSR. La section 4 fournit des orientations pratiques sur le processus d'élaboration des VSR : créer une "feuille de route" pour planifier le processus, impliquer les collectivités locales membres, travailler avec les partenaires, collecter des données et choisir des études de cas. Elle fournit également des recommandations pratiques sur le contenu et la manière de diffuser les résultats des VSR. Enfin, la section 5 propose des pistes à suivre à l'avenir pour soutenir le mouvement d'élaboration des VSR dans le monde entier.

2. L'OBJECTIF DES VSR

Les examens infranationaux volontaires constituent un nouveau niveau de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD, qui a le potentiel de renforcer de manière significative les performances et la visibilité des collectivités territoriales dans la réalisation des engagements mondiaux en matière de développement durable. Ce chapitre met en lumière les raisons pour lesquelles les associations de collectivités locales peuvent vouloir produire un VSR.

Les VSR sont élaborés par les associations de collectivités territoriales sur une base volontaire, notamment dans les pays dont les gouvernements nationaux se sont engagés à présenter un examen national volontaire (VNR) au FPHN des Nations Unies. Ainsi, les VSR peuvent contribuer aux VNR avec des informations collectées par les collectivités territoriales, comme cela a été le cas dans presque chacun des 14 pays où des VSR ont été élaborés à ce jour. Cependant, les VSR ont également des objectifs qui vont au-delà de leur contribution au processus de suivi-évaluation national via les VNR et à leur présentation au FPHN. Ils se sont également avérés être des outils précieux pour renforcer la gouvernance multiniveau, développer la politique locale et régionale en matière d'ODD et contribuer ainsi à étendre l'action des collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD.

Lors de l'élaboration d'un VSR, il est important pour les associations de collectivités locales de soigneusement identifier et définir leurs ambitions en matière de suivi des ODD, et de s'assurer que ces objectifs ne soient pas en contradiction avec les possibilités (ou les contraintes) qui résultent de l'environnement institutionnel, plus ou moins favorable, ainsi que de leurs propres compétences, ressources et capacités. Une analyse du cadre institutionnel national et des possibilités de développer un VSR dans ce contexte est donc essentielle. Voici quelques points à prendre en compte.



➔ La relation entre VNR et VSR (ainsi qu'avec les VLR) : une occasion de renforcer la coopération verticale

La constellation des rapports sur les ODD se compose actuellement de trois types de contributions : il s'agit principalement des rapports nationaux (VNR) produits dans 176 pays, qui sont complétés dans 36 pays par des contributions locales et individuelles issues des collectivités territoriales (VLR) et, dans certains pays, par des rapports de la société civile (par exemple, le *Voluntary People's Reviews* au Sri Lanka, les *Informes Luz* en Colombie, etc.). Par conséquent, il manque souvent une vue d'ensemble à l'échelle nationale de l'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD. Les VSR offrent aux associations de collectivités territoriales une chance unique de mettre en évidence les contributions de l'ensemble des collectivités locales à la mise en œuvre des ODD grâce à une analyse des efforts déployés, de leurs capacités et de leurs engagements et des défis à relever pour la localisation des ODD. **Ces informations alimentent et soutiennent les VNR, contextualisent les VLR, renforcent la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales, et mettent l'accent sur la nécessité pour les gouvernements nationaux de coopérer avec elles pour atteindre les ODD.** Cette coopération verticale renforcée constitue un terrain fertile pour une meilleure élaboration des politiques publiques prenant en compte la perspective des collectivités locales. Suite au processus d'élaboration des VSR, et sur la base de leurs recommandations, les différentes parties prenantes devraient définir une stratégie pour remédier aux principales limites rencontrées et renforcer les progrès et succès réalisés.



Teti Armiami Argo

Cheffe d'équipe du VSR, Institut Teknologi Bandung (ITB) SDG Network, Indonésie. Le VSR d'Indonésie est disponible ici :

https://gold.uclg.org/sites/default/files/indonesia_2021_0.pdf



« La dynamique des interactions entre gouvernements nationaux, régionaux et locaux lors de l'interprétation et de la mise en œuvre des ODD est au cœur des VSR. Les VSR résultent d'un processus plus collaboratif et pourtant défini localement, qui promeut les partenariats tout en permettant à chaque acteur ou niveau de gouvernement impliqué de garder ses caractéristiques propres. Au niveau local, le processus d'interprétation de la mise en œuvre des ODD signifie introduire leur « langage » dans les processus locaux de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Les VSR révèlent comment les collectivités territoriales travaillent ensemble vers des objectifs nationaux et soulignent leur capacité à atteindre leurs propres objectifs de développement conformément à l'engagement international envers l'Agenda 2030. »

➔ **Évaluer les efforts et les besoins du niveau local, améliorer l'appropriation des ODD et renforcer les relations avec les collectivités locales membres et les acteurs locaux**

Quels sont les résultats des efforts des collectivités locales pour la mise en œuvre des ODD ? Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ? Les VSR permettent aux associations de collectivités locales d'évaluer les efforts de leurs membres pour aligner les plans de développement, les projets et les budgets locaux sur les ODD. Ils leur permettent également de renforcer les capacités de leur personnel, de la population et partenaires locaux, ainsi que de suivre et rendre compte de leurs efforts, entre autres. **Il s'agit d'une étape essentielle pour que les associations soutiennent la localisation des ODD et encouragent l'utilisation des ODD comme cadre de référence pour le développement durable.** En outre, les VSR permettent aux associations de collectivités locales d'être à l'écoute des besoins de leurs membres par le biais de processus consultatifs, d'assistance technique, d'apprentissage et d'échange d'expériences locales, ainsi que par le soutien à l'élaboration de rapports locaux sur les ODD. Les processus d'élaboration de VSR s'avèrent donc essentiels pour renforcer la relation entre les associations de collectivités territoriales et leurs membres.

Les processus VSR ont aussi un énorme potentiel pour renforcer les relations avec les acteurs et partenaires locaux, notamment les organisations de la société civile, le secteur académique, les entreprises privées, les syndicats, etc. Certains d'entre eux peuvent avoir élaboré des rapports de suivi des ODD ; il pourrait être avantageux de se coordonner avec eux pour compléter et enrichir le VSR. Un processus participatif qui implique un échantillon représentatif de ces acteurs ne sert pas seulement à la production et à la publication des VSR mais, plus globalement, permet d'échanger et de construire des collaborations solides pour de futurs projets.



Analyser de manière approfondie l'environnement institutionnel favorable

Les VSR permettent d'évaluer dans quelle mesure l'environnement institutionnel donne aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs responsabilités dans le cadre de l'agenda mondial pour le développement durable (par exemple, via les politiques de décentralisation, la fiscalité locale et l'accès au financement, la coopération entre niveaux de gouvernement, etc.). **Les VSR représentent pour les associations de collectivités territoriales un levier pour communiquer sur les moyens de mise en œuvre des ODD dont elles disposent, mettre en avant leurs besoins et capacités, et formuler des recommandations,** notamment en ce qui concerne la collaboration entre les niveaux national et local pour l'intégration des ODD dans les budgets nationaux et locaux, ainsi que le plaidoyer pour des stratégies nationales de localisation des ODD qui soutiennent les plans de développement, programmes et budgets locaux. Comme mentionné ci-dessus, les VSR doivent être considérés comme l'occasion de présenter des stratégies pour remédier aux principaux obstacles rencontrés et renforcer les progrès et succès déjà réalisés.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT INFRANATIONAUX ET ODD CORRESPONDANTS

Même lorsque les collectivités territoriales n'en sont pas conscientes, en réalité elles contribuent à la mise en œuvre des ODD depuis de nombreuses années déjà, car la plupart des 17 ODD et des 169 cibles couvrent des activités qui se réfèrent à leur travail quotidien (éducation, santé, eau et assainissement, gestion des déchets, transports publics, logement, protection durable de l'environnement et changement climatique, entre autres). Cependant, il existe une grande hétérogénéité dans la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement. Tout d'abord, la répartition des compétences entre le gouvernement central/fédéral et les gouvernements infranationaux d'une part, et entre les niveaux de gouvernement infranationaux d'autre part, est particulièrement complexe dans de nombreux pays, avec de nombreux cas de décentralisation asymétrique des responsabilités. En outre, la plupart des responsabilités sont partagées entre plusieurs niveaux de gouvernement. Toutefois, des tendances générales peuvent être identifiées, telles que mises en évidence dans le tableau suivant.

TABLEAU 1. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT INFRANATIONAUX ET ODD CORRESPONDANTS

| <p>NIVEAU MUNICIPAL (par exemple, municipalité, district, paroisse, etc.)</p> | <p>NIVEAU INTERMÉDIAIRE (par exemple, département, comtés, provinces dans les pays non fédéraux)</p> | <p>NIVEAU RÉGIONAL (par exemple, les États fédéraux, les régions, les provinces, les comtés, etc.)</p> |
|---|---|---|
| <p>Large éventail de responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clause générale sur les compétences des différents niveaux de gouvernement - Compétences supplémentaires allouées par la loi <p>Services aux communautés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éducation (maternelles, écoles, enseignement préélémentaire et primaire) - ODD 4 - Aménagement urbain et gestion urbaine - ODD 11 - Réseaux de services publics locaux (eau, égouts, déchets, etc.) - ODD 6 et 11 - Routes locales et transports publics urbains - ODD 9 et 11 - Affaires sociales (soutien aux familles et aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, lutte contre la pauvreté, prestations sociales, etc.) - ODD 1, 3, 10 - Soins de santé primaires et préventifs - ODD 3 - Ordre et sécurité publics (police municipale, pompiers) - ODD 11, 16 - Développement économique local, tourisme, foires commerciales - ODD 8, 9, 11 - Environnement (espaces verts) - ODD 11, 13, 14, 15 - Logement social - ODD 11 - Services administratifs (ODD 8, 16) | <p>Responsabilités spécialisées et plus limitées d'intérêt supra-municipal</p> <p>Rôle important de soutien aux petites municipalités</p> <p>Peut exercer des responsabilités déléguées par les régions et le gouvernement central</p> <p>Responsabilités déterminées par le niveau fonctionnel et la zone géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement secondaire ou spécialisé - ODD 4 - Politiques sociales supra-municipales et pour la jeunesse - ODD 3, 10 - Hôpitaux secondaires - ODD 3 - Collecte et traitement des déchets - ODD 11, 13 - Routes secondaires et transports publics - ODD 9 et 11 - Environnement - ODD 13, 14, 15 | <p>Responsabilités hétérogènes et plus ou moins étendues selon les pays (notamment, fédéral vs unitaire)</p> <p>Services d'intérêt régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement secondaire/ supérieur et formation professionnelle - ODD 4 - Aménagement du territoire - ODD 11 - Développement économique régional et innovation - ODD 8, 11 - Santé (soins secondaires et hôpitaux) - ODD 3 - Affaires sociales, par exemple services d'emploi, formation, inclusion, soutien à des groupes spécifiques, etc. - ODD 8, 10 - Routes régionales et transports publics - ODD 9 et 11 - Culture, patrimoine et tourisme - ODD 4 - Protection de l'environnement - ODD 13, 14, 15 - Logement social - ODD 11 - Ordre et sécurité publics (par exemple, police régionale, protection civile) - ODD 11 et 16 - Supervision des collectivités locales (dans les pays fédéraux) |

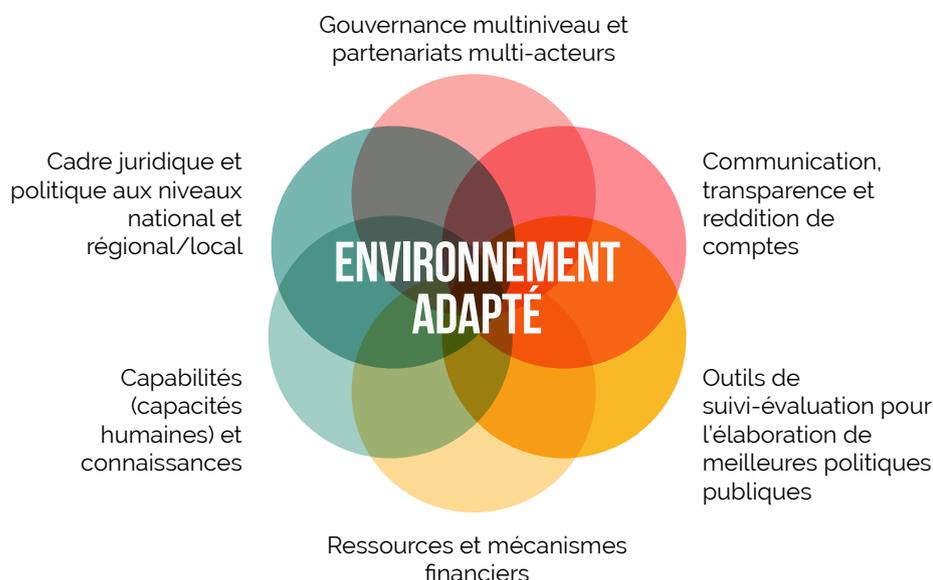
Source : conception propre basée sur OCDE/CGLU, « Rapport de l'Observatoire mondial sur les finances et l'investissement des gouvernements infranationaux », 2019.

➔ Les VSR comme outils pratiques pour transmettre des recommandations politiques et plaider en faveur de changements

Sur la base de l'évaluation des efforts locaux et de l'environnement institutionnel, les associations de collectivités territoriales peuvent utiliser les VSR pour présenter des recommandations politiques et plaider pour un environnement institutionnel plus favorable. Les recommandations qui visent à améliorer la mise en œuvre locale des ODD par les collectivités locales peuvent être partagées avec les membres, tandis que celles qui visent à améliorer l'environnement institutionnel de façon à ce qu'il soit favorable à la localisation des ODD doivent être adressées au gouvernement national, aux institutions internationales et aux autres parties prenantes, par exemple en ce qui concerne l'amélioration des mécanismes de collaboration multiniveau, l'augmentation des compétences allouées aux collectivités territoriales et l'adéquation entre ces compétences et les ressources qu'elles nécessitent. Par exemple, la gouvernance multiniveau peut être améliorée en associant les représentants des collectivités locales à la commission nationale en charge de la rédaction du VNR, et en créant des mécanismes nationaux de coordination des ODD qui impliquent les collectivités territoriales. **En sens, les VSR sont des outils importants pour soutenir le plaidoyer en faveur des ODD, en particulier lors de la période de relance après la pandémie de COVID-19.** Dans les situations où il n'existe pas encore de stratégie coordonnée ou de mécanisme de coordination entre les associations de collectivités locales et le gouvernement national, ou entre les différentes associations d'un même

pays, les VSR peuvent être un outil pour faciliter la mise en place de tels mécanismes.

FIGURE 2. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL FAVORABLE À LA LOCALISATION DES ODD



Les VSR sont donc un levier pour favoriser une plus grande coopération multiniveau et la transformation du cadre institutionnel (voir la Figure 2). Les VSR renforcent la voix des collectivités locales dans les contextes nationaux, et présentent une vue d'ensemble plus « localisée » de la situation des pays dans la mise en œuvre des agendas mondiaux.

Source : adapté de : https://www.uclg.org/sites/default/files/roadmap_for_localizing_the_sdgs_0.pdf

LE PLAIDOYER DES VSR POUR LA DÉCENTRALISATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE

Tous les VSR mènent à des recommandations politiques, soutenant des réformes politiques ou ouvrant la voie à de nouveaux arrangements institutionnels.

Dans le cadre des efforts de localisation des ODD, à la fin de l'année 2019, l'association de collectivités territoriales du **Bénin** (ANCB) avait élaboré une proposition pour le financement local des ODD. Dans son rapport, l'ANCB exige que les politiques nationales contribuent à l'autonomisation des collectivités locales, conformément aux lois régissant la décentralisation. Elle recommande l'augmentation des ressources dédiées au soutien du processus de localisation des ODD et de celles du Fonds national de développement municipal, ainsi que le respect du calendrier des transferts du budget national vers les municipalités.

En **Indonésie**, le VSR demande une coordination plus forte et régulière entre les ministères sectoriels avec les stratégies de développement local, des politiques flexibles et davantage axées sur les territoires pour soutenir les plans de développement locaux alignés sur les ODD, plus de cohérence et de coopération grâce à des incitations et une assistance technique adéquates.

En **Norvège**, suite aux recommandations du VSR avancées par l'association de collectivités territoriales (KS), les gouvernements nationaux et locaux ont signé un accord pour créer une commission qui assurera le suivi de ces propositions qui comprennent, entre autres : le renforcement de la gouvernance multiniveau, plus de cohérence politique et davantage de partenariats, la consultation des collectivités locales à chaque étape du processus national de prise de décision, le renforcement de la localisation de la mise en œuvre des ODD, et des échanges de connaissances et de compétences entre les différents niveaux de gouvernement.

Au **Mexique**, le VSR considère que la coordination fiscale et la décentralisation sont parmi les plus grands défis pour la localisation des ODD. Le rapport propose donc de réformer le système national de coordination fiscale, les mécanismes nationaux de transfert de ressources et les modalités de dépenses des collectivités territoriales.

3. PRINCIPES DIRECTEURS DES VSR

Comme les autres rapports de suivi-évaluation des ODD, les VSR doivent être conformes aux principes de l'Agenda 2030 et des ODD. Cela signifie que les principes directeurs définis par le Secrétaire général de l'ONU¹⁰ pour tous les processus de suivi et d'examen dans le cadre de l'Agenda 2030 s'appliquent également aux VSR. Ce chapitre traduit ce que ces principes signifient pour les associations de collectivités territoriales, et en particulier pour les différentes étapes du processus d'élaboration et d'analyse des résultats des VSR.

Cette section présente quelques-uns des principes énoncés par le Secrétaire général des Nations Unies, et que les associations de collectivités locales sont invitées à respecter lors de l'élaboration d'un VSR. Toutefois, cette sélection ne doit conduire les associations à laisser de côté le reste de ces principes. Au contraire, il est recommandé de les prendre également en compte tout au long du processus VSR, comme dans leur travail quotidien aux côtés de leurs membres, de manière à pourvoir au mieux les services publics dédiés aux citoyens et à contribuer à accélérer la localisation des ODD.

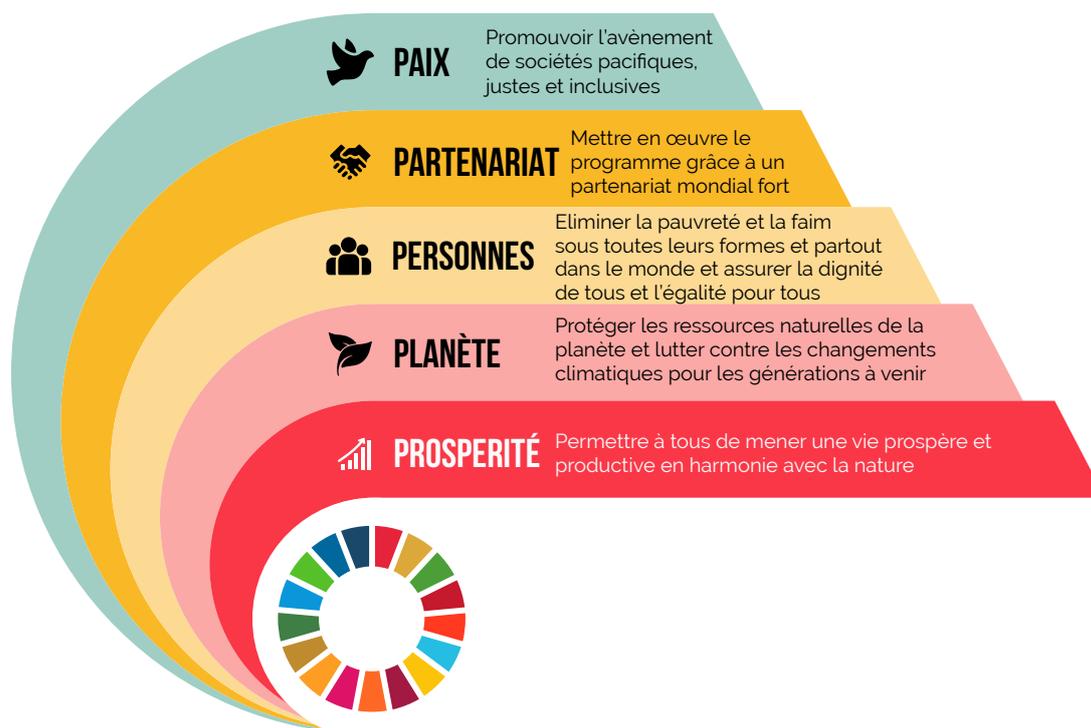


Suivi des progrès en matière de mise en œuvre des ODD (principe directeur 74b des Nations unies)

Les VSR doivent suivre les progrès des collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD et de leurs cibles, en veillant au respect de leur **nature universelle, intégrée et interdépendante** : la réalisation d'un objectif ne doit pas influencer négativement un autre objectif. Les VSR doivent tenir compte des différentes dimensions du développement durable (sociale, économique, environnementale, auxquelles les collectivités territoriales ajoutent la dimension culturelle) liées aux 17 ODD, souvent regroupées dans en "5 piliers" (population, planète, prospérité, paix et partenariat ; voir la figure 3). Il convient également de prêter attention aux moyens de mise en œuvre des ODD, ainsi qu'aux opportunités et aux obstacles qu'ils impliquent.

¹⁰ Une version actualisée du guide du Secrétariat général des Nations Unies est disponible en ligne à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17346Updated_Voluntary_Guidelines.pdf

FIGURE 3. LES CINQ PILIERS DE L'AGENDA 2030



Source : Secrétariat Général des Nations Unies

➡ Identifier les avancées et les défis pour atteindre les ODD à moyen et long terme (principe directeur 74c des Nations unies)

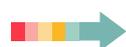
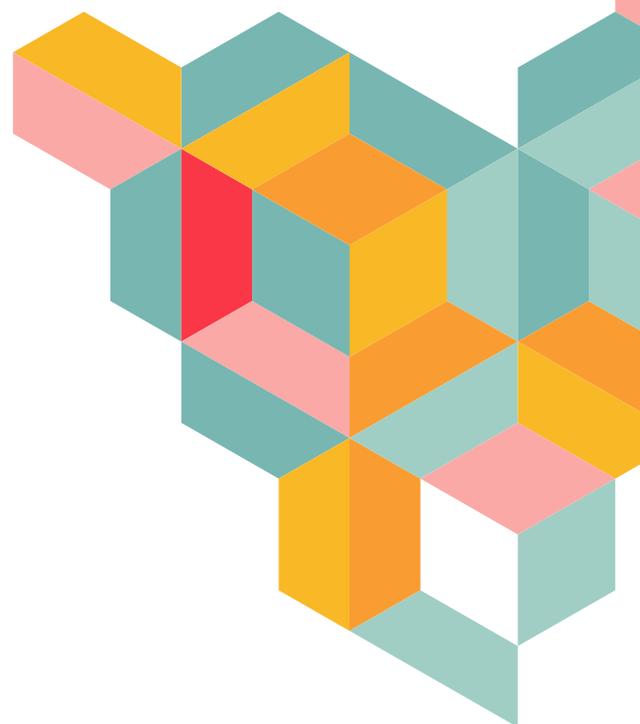
Les VSR devraient identifier les avancées, défis, lacunes et facteurs critiques de succès, pour permettre aux collectivités territoriales de réaliser les ODD. De cette façon, **les VSR devraient aider les collectivités locales elles-mêmes à prendre des décisions politiques éclairées, et les gouvernements nationaux à faire des choix politiques qui permettent aux collectivités d'assumer leurs responsabilités.** Les VSR peuvent ainsi contribuer à mettre en évidence des solutions et des bonnes pratiques et, dans le même temps, promouvoir la coordination des efforts de tous pour atteindre l'Agenda 2030.

➡ Ouvrir le processus de suivi-évaluation aux parties prenantes (principe directeur 74d des Nations Unies)

L'inclusion est l'un des principes clés des ODD. Dans le cadre de l'élaboration de rapports de suivi-évaluation, cela signifie que **les VSR doivent être le résultat d'un processus ouvert, inclusif, participatif et transparent pour tous** et qu'ils doivent soutenir les initiatives de suivi-évaluation de toutes les parties prenantes concernées. Il va sans dire que, de par sa nature, le contenu du VSR dépend fortement de la contribution des collectivités territoriales. Leur participation active à l'élaboration des VSR par le biais de consultations, d'enquêtes et d'autres méthodes est un élément clé du processus de suivi des ODD, et contribue à intégrer les VLR dans les VSR (ainsi que dans les VNR). Des recommandations sur la manière d'impliquer les collectivités territoriales dans le processus se trouvent dans la section 4.3.

Nous encourageons également vivement les associations de collectivités territoriales à impliquer les principaux acteurs locaux et autres parties prenantes dans le processus d'élaboration des rapports de suivi des ODD. Ils produisent en effet des données et informations qui peuvent être très précieuses pour les VSR. Les associations

de collectivités territoriales peuvent collaborer avec la société civile et d'autres acteurs pour l'élaboration de leurs rapports sur les ODD : ces derniers contiennent souvent des informations sur la mise en œuvre des ODD du point de vue de la communauté et peuvent contribuer de manière importante aux VSR. En outre, le recours à des plateformes locales, régionales ou nationales sur les ODD associant différents acteurs, ou la collaboration avec des partenaires de développement internationaux tels que les agences de l'ONU ou les agences de coopération internationale sont judicieux. Cela permet en effet d'élargir la portée du travail réalisé et d'affiner les recommandations présentées dans les VSR. Lorsque les circonstances le permettent, il est également intéressant de lier le processus d'élaboration des VSR à d'autres outils existants. Par exemple, en Afrique, il est nécessaire d'assurer une certaine cohérence avec l'initiative « Environnement institutionnel favorable des gouvernements locaux » (ou EEC)¹¹. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la section 4.5.



Ne laisser personne de côté (principe directeur 74e des Nations Unies)

Avec des millions de personnes vivant dans la pauvreté, l'objectif de "ne laisser personne de côté" est essentiel pour l'Agenda 2030. Ce principe signifie que les VSR doivent être centrés sur les personnes, tenir compte de la dimension de genre, respecter les droits humains et se concentrer sur les plus pauvres, les plus vulnérables et/ou marginalisés. Dans la mesure du possible, les VSR doivent également illustrer la diversité des territoires (quartiers défavorisés, zones rurales, espaces urbains informels, etc.). Les différences entre les caractéristiques culturelles et sociétales locales, les traditions, les diverses formes de gouvernance et les aspects spatiaux de l'exclusion sociale ne peuvent pas être reflétées en détail dans les VNR comme elles peuvent l'être dans les VSR (et dans les VLR). Pour ce faire, il faut que les collectivités territoriales et leurs associations s'engagent auprès des groupes vulnérables et structurellement discriminés, et plus généralement auprès des différentes communautés et territoires, afin de rendre compte de leurs priorités et besoins. Ce faisant, **les VSR peuvent servir de levier pour communiquer les demandes des minorités et des groupes vulnérables**. Des propositions sur la manière de procéder pour ne laisser personne de côté sont présentées plus en détail dans la section 4¹².

11 Pour plus d'informations sur cette initiative conjointe de Cities Alliance et de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique), consultez : <https://www.citiesalliance.org/resources/publications/cities-alliance-knowledge/assessing-institutional-environment-local-o>, et <https://knowledge.uclga.org/L-environnement-institutionnel-des-collectivites-territoriales-.html?lang=en>
12 PNUD, What does it mean to leave no one behind?, 2018, https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/Discussion_Paper_LNOB_EN_lres.pdf

➔ Baser le VSR sur des données de qualité et désagrégées (principe directeur 74g des Nations Unies)

L'un des principaux défis que pose l'élaboration de rapports infranationaux sur les ODD est la disponibilité de données locales sur les ODD. L'ambition des VSR doit être d'être rigoureux et fondés sur des faits et sur des données de qualité, accessibles, opportunes, fiables et, dans la mesure du possible, désagrégées par revenu, sexe, âge, race, ethnie, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et autres caractéristiques pertinentes. Toutefois, nous sommes conscients des difficultés, pour les associations de collectivités territoriales et leurs membres, que représente la construction de systèmes de suivi des ODD et d'indicateurs adéquats. Dans ce cas, les données quantitatives sont une solution pratique essentielle pour combler les lacunes des VSR en termes de suivi de la mise en œuvre des ODD. Des recommandations sur la collecte de données peuvent être trouvées dans la section 4.4 et dans l'annexe de ce document.

*Photographie Alexandre Saraiva Carniato
www.pexels.com
João Pessoa, Brésil*

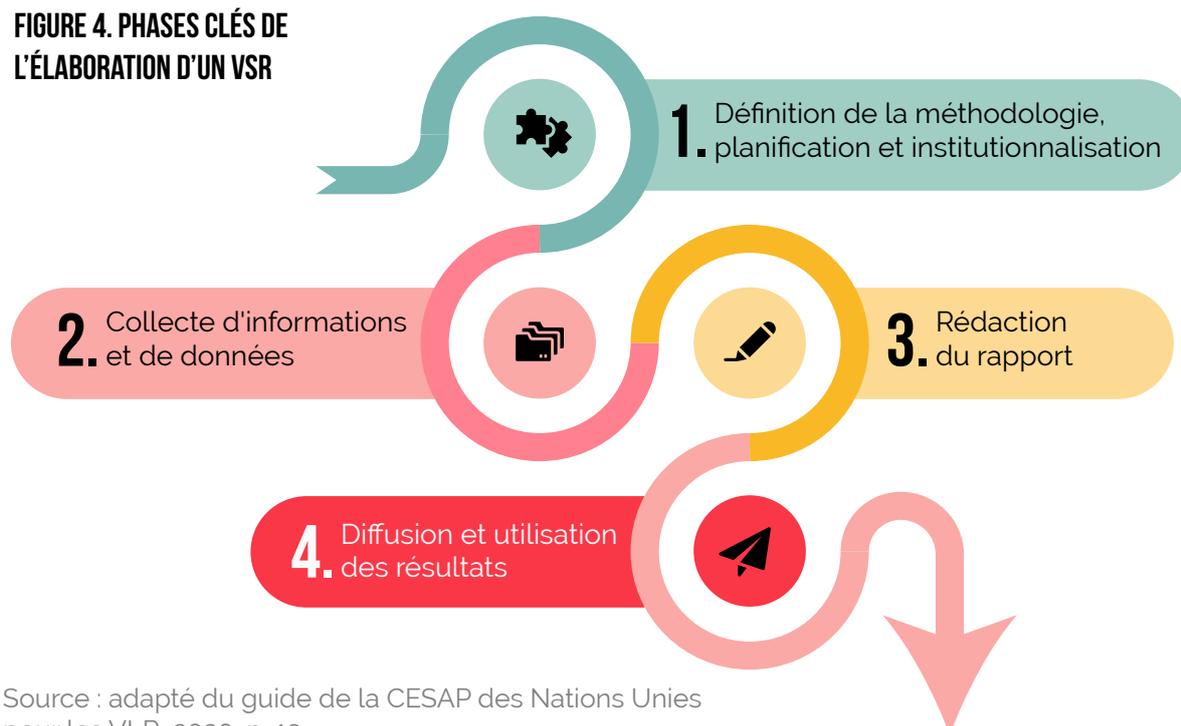


4. RECOMMANDATIONS SUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES VSR

Pour que votre VSR ait le plus d'impact possible, il est nécessaire de planifier le processus de son élaboration à l'avance, en tenant compte de questions telles que la "feuille de route", le calendrier, la manière de travailler avec les partenaires, le choix des études de cas et données, l'organisation du contenu du rapport, la stratégie pour tirer parti de sa diffusion et l'utilisation de vos conclusions. Ce chapitre fournit des recommandations pratiques.

Il n'existe pas de modèle unique ou de "feuille de route" parfaite pour le processus d'élaboration des VSR. Dans chaque pays, les associations de collectivités territoriales devront adapter leur stratégie à leur contexte spécifique. Néanmoins, une esquisse générale du processus peut s'avérer utile pour guider l'élaboration des VSR. Dans l'ensemble, le processus VSR comporte quatre phases clés :

FIGURE 4. PHASES CLÉS DE
L'ÉLABORATION D'UN VSR



Source : adapté du guide de la CESAP des Nations Unies pour les VLR, 2020, p. 19.

Les sections suivantes proposent un ensemble d'activités pour développer les quatre phases mentionnées ci-dessus. Tout au long de ces étapes, il est essentiel d'assurer la participation des collectivités territoriales et d'autres partenaires et de favoriser l'intégration des principaux messages/données du VSR au sein du VNR.

4.1. ÉTABLIR UNE "FEUILLE DE ROUTE" POUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU VSR

Une condition préalable importante à l'engagement d'une association de collectivités territoriales dans un processus VSR est de s'assurer de l'existence de la volonté politique nécessaire pour se lancer dans un tel projet et garantir son appropriation par les collectivités locales et les partenaires éventuels. Plus le processus est institutionnalisé, plus l'engagement de l'organisation qui le soutient et le coordonne est élevé, plus l'élaboration du VSR a de chances de réussir.

Une fois la volonté politique et l'appropriation assurées, la première activité de l'association de collectivités territoriales consiste à élaborer une feuille de route préliminaire, comprenant un plan, un calendrier et un budget pour les différentes activités prévues. Les points suivants devront être soigneusement examinés :



Photographie Julia Volk
www.pexels.com
Pérou



1) Rassembler une équipe chargée du suivi de la mise en œuvre locale des ODD. L'association de collectivités locales peut avoir la capacité de diriger l'ensemble du processus par elle-même. Cependant, dans le cas contraire, il sera raisonnable d'engager un expert/specialiste du sujet et de former une équipe de coordination au sein de l'association. Parfois, un processus de formation et de renforcement des capacités avant le lancement du processus VSR peut être nécessaire pour s'assurer que tous les membres de l'équipe possèdent les compétences et les connaissances nécessaires (CGLU peut soutenir cette étape). Le respect des étapes nécessaires sera essentiel pour assurer le bon déroulement du processus.

2) Développer une feuille de route pour le processus d'élaboration du VSR. La feuille de route doit inclure le modèle de gestion choisi ; elle doit indiquer les organisations et les individus en charge du processus d'élaboration du VSR et préciser les responsabilités attribuées à chacun d'eux ; et elle doit mettre en évidence les délais, le budget, les objectifs et les résultats attendus. La définition de résultats spécifiques à atteindre à la fin de chaque étape sera cruciale pour suivre les progrès et l'avancée du processus VSR.

3) Faire approuver la feuille de route par l'organe directeur de l'association de collectivités territoriales et la faire adopter par les membres. Ceci implique de mettre en place une série d'actions de communication et de diffusion tout au long du processus d'élaboration du VSR, de façon à répondre à deux objectifs : respecter les principes de transparence et de redevabilité, et s'assurer que les messages sont correctement transmis et que l'appropriation et le soutien au VSR soient maintenus tout au long du processus.

La figure 5 propose une feuille de route et un calendrier d'un an pour la préparation des VSR qui peut servir de modèle ou inspirer les associations de collectivités territoriales souhaitant élaborer leur propre VSR. Il est important de noter que 1) ce calendrier et cet ensemble d'actions suggérées doivent être adaptés au contexte spécifique de votre processus, et que 2) le processus de production d'un VSR n'est pas linéaire, mais bien plutôt itératif, ce qui signifie que les différentes étapes peuvent ne pas se succéder mais coïncider dans le temps. De plus, toutes les étapes ne seront pas équivalentes en termes de ressources nécessaires, d'efforts requis et de temps alloué.

Photographie Mathias P.R.
www.pexels.com
Rabat, Maroc

FIGURE 5.A. CALENDRIER SUGGÉRÉ POUR LA PRÉPARATION DES VSR :

| | |
|-------------------------|--|
| OCTOBRE | <ul style="list-style-type: none"> » Les Nations Unies annoncent la liste de pays qui s'engagent à présenter un VNR au FPHN en juin de l'année suivante » Initier le dialogue avec le gouvernement national sur la participation des collectivités locales au processus d'élaboration du VNR ou établir un contact avec votre point focal national concernant les ODD » Élaborer une feuille de route pour la préparation du VSR » Puis la faire valider par l'organe de direction de l'association de collectivités territoriales |
| NOVEMBRE | <ul style="list-style-type: none"> » Identifier les parties prenantes et partenaires qui peuvent participer au processus de rédaction du VSR » Constituer l'équipe de pilotage (cela suppose également de choisir les experts chargés de la rédaction du VSR) » Identifier les collectivités territoriales qui se sont engagées dans la localisation des ODD et qui développent éventuellement des VLR, pour les impliquer dans le processus VSR |
| DÉCEMBRE | <ul style="list-style-type: none"> » Commencer à associer les collectivités locales au processus VSR par le biais d'une réunion/consultation de lancement » Organiser des réunions avec les collectivités qui préparent des VLR pour établir la connexion VLR-VSR-VNR » Collecter des informations sur les stratégies nationales de localisation des ODD et sur l'environnement institutionnel favorable pour les collectivités locales (décentralisation, finances locales, système de planification locale, etc.) |
| JANVIER | <ul style="list-style-type: none"> » Continuer à collecter des informations sur l'environnement institutionnel favorable pour les collectivités locales et sur les stratégies nationales pour la localisation des ODD (décentralisation, finances locales, politiques locales d'aménagement du territoire, etc.) » Commencer à collecter des informations sur la mise en œuvre des ODD au niveau local (alignement des ODD avec les plans locaux, programmes et projets, etc.) par le biais d'enquêtes, de consultations et d'autres mécanismes de collecte d'informations |
| JANVIER-AVRIL | <ul style="list-style-type: none"> » Analyser les informations collectées par le biais d'enquêtes et d'autres sources » Définir les critères de sélection des expériences locales à inclure dans le VSR. Une fois celles-ci identifiées, visiter ou interroger les collectivités locales sélectionnées » Organiser des entretiens ou des groupes de discussion (focus groups) pour compléter les informations générales du rapport » Rédiger le VSR » Rendre compte régulièrement des progrès du VSR au bureau du gouvernement national chargé de la rédaction du VNR |
| AVRIL | <ul style="list-style-type: none"> » Demander à tous les partenaires contribuant au VSR, tels que les collectivités locales préparant des VLR, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes, de soumettre leurs contributions (ou un résumé de celles-ci) avant la mi-avril pour qu'elles puissent être incluses dans le VSR » Rédiger une version préliminaire du VSR |
| FIN AVRIL ET MAI | <ul style="list-style-type: none"> » Soumettre un résumé ou une version préliminaire de votre VSR avec les principales recommandations à votre gouvernement national pour qu'il soit inclus dans le VNR. En soumettant une première version fin avril/début mai, elle a plus de chance d'être incluse dans le VNR pour la présentation au FPHN de l'ONU en juillet » Rédiger la version finale du VSR et la valider à travers un atelier impliquant les collectivités locales et les partenaires qui ont participé au processus d'élaboration du VSR |
| FIN MAI-JUIN | <ul style="list-style-type: none"> » Éditer et publier le VSR finalisé » Soumettre la version finale du VSR au gouvernement national pour son inclusion dans le VNR » Organiser le lancement national du VSR (éventuellement via une conférence de presse) |
| JUILLET | <ul style="list-style-type: none"> » Présentation du VSR lors des <i>VLR-VSR Days</i> du FPHN |
| AOÛT-SEPT | <ul style="list-style-type: none"> » Diffusion des résultats du VSR au sein de votre association de collectivités locales et parmi les autres acteurs et partenaires |

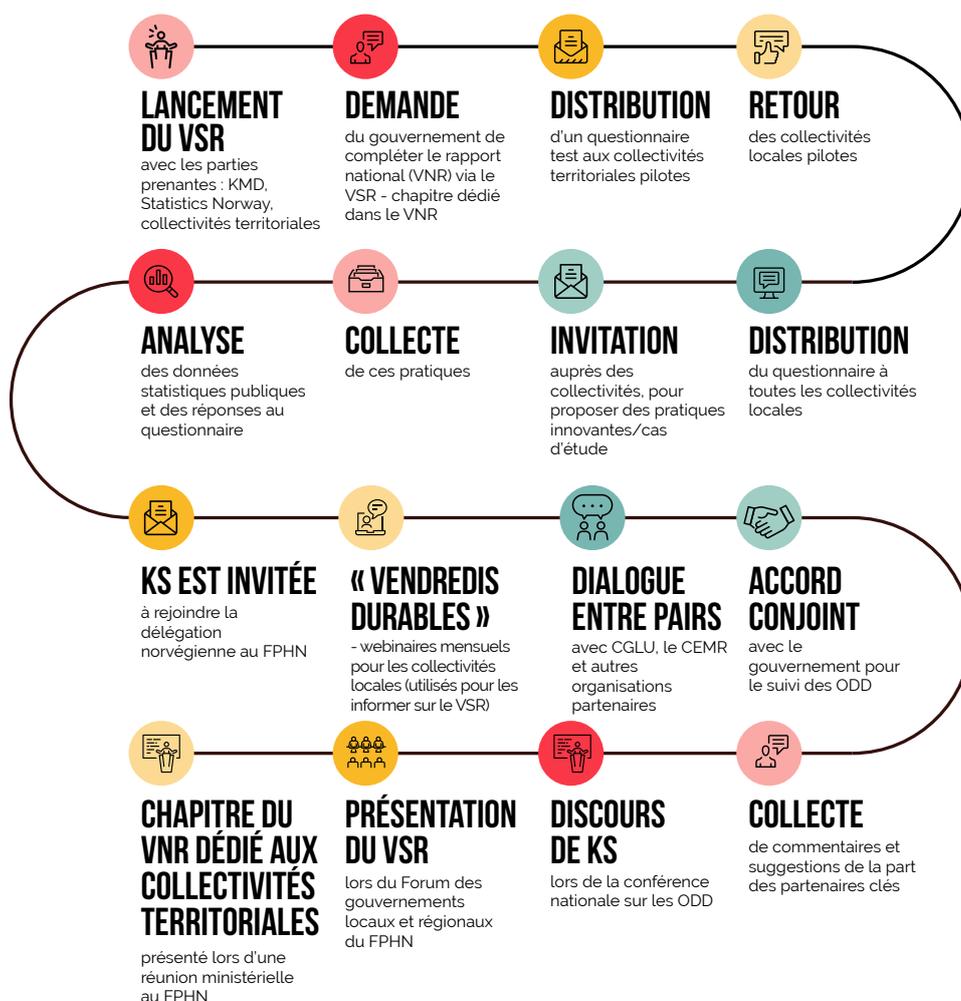
Commencer le processus VSR au plus tôt en facilite la réalisation. Néanmoins, pour diverses raisons et dans de nombreux contextes, ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, le calendrier accéléré suggéré ci-dessous peut être utile.

FIGURE 5.B. PROPOSITION DE CALENDRIER ACCÉLÉRÉ POUR L'ÉLABORATION DES VSR :

| | |
|-------------------------|--|
| JANVIER | <ul style="list-style-type: none"> » Commencer l'échange avec le gouvernement national sur la participation de l'association de collectivités territoriales au processus d'élaboration du VNR » Développer une feuille de route pour l'élaboration du VSR » Faire valider le plan par l'organe directeur de l'association » Identifier les experts qui travailleront sur le VSR, ainsi que les partenaires et les collectivités locales sélectionnés pour une implication étroite dans le processus |
| FÉVRIER | <ul style="list-style-type: none"> » Initier la participation des collectivités locales à l'élaboration du VSR » Collecter des informations, études de cas et bonnes pratiques sur les stratégies des collectivités territoriales pour la localisation des ODD et sur l'environnement institutionnel (alignement des ODD avec les plans locaux, programmes et projets, etc.) par le biais d'enquêtes, de consultations et d'autres mécanismes de collecte d'informations » Collecter des informations sur l'environnement institutionnel et les stratégies nationales pour la localisation des ODD (décentralisation, finances locales, politiques locales d'aménagement du territoire, etc.) |
| MARS | <ul style="list-style-type: none"> » Analyser les informations recueillies » Rendre visite à certaines collectivités locales pour inclure leurs expériences dans le VSR, et organiser des entretiens ou des groupes de discussion (focus groups) » Rédiger le rapport » Rendre compte régulièrement des progrès du VSR au bureau du gouvernement national chargé de la rédaction du VNR |
| AVRIL | <ul style="list-style-type: none"> » Demander à tous les partenaires qui contribuent au VSR, tels que les collectivités locales qui préparent des VLR, les organisations de la société civile et les autres acteurs locaux, de soumettre (un résumé de) leur contribution avant la mi-avril pour qu'elle soit incluse dans le VSR » Rédiger une version préliminaire du VSR |
| FIN AVRIL ET MAI | <ul style="list-style-type: none"> » Soumettre un résumé de votre VSR détaillant ses messages principaux à votre gouvernement national pour qu'il soit inclus dans le VNR » Rédiger la version finale du VSR et si possible, la faire valider lors d'un atelier avec des représentants de collectivités locales et les partenaires |
| FIN MAI - JUIN | <ul style="list-style-type: none"> » Éditer et publier le VSR » Soumettre la version finale du VSR au gouvernement national pour son inclusion dans le VNR » Organiser le lancement national du VSR (éventuellement par le biais d'une conférence de presse) |
| JUILLET | <ul style="list-style-type: none"> » Présentation du VSR lors des <i>VLR-VSR Days</i> du FPHN |
| AOÛT-SEPT | <ul style="list-style-type: none"> » Diffusion des résultats du VSR au sein de votre association de collectivités locales et parmi les autres acteurs et partenaires |

Un exemple utile des phases et du processus d'élaboration du VSR est celui de la Norvège, où l'engagement des parties prenantes et l'opérationnalisation du lien entre le VSR et le VNR ont été une question centrale tout au long du processus (voir la figure 4).

FIGURE 6. COMMENT L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES NORVÉGIENNES (KS) A PRÉPARÉ SON VSR :



Source : Examen infranational volontaire (VSR) - Norvège (2021)

4.2. CONNECTER LE VSR AVEC LE VNR

Il n'existe pas encore de méthode standard pour aligner ou intégrer les VSR dans les processus nationaux de suivi de la mise en œuvre des ODD, qui aboutissent à l'élaboration des VNR. Au contraire, différents scénarios peuvent être présentés en fonction des divers environnements institutionnels qui existent dans le monde. Il est toutefois certain que **la coordination et les mécanismes de consultation réguliers peuvent faciliter l'intégration des VSR dans les VNR.**

Les modalités de consultation des collectivités locales et de leurs associations dans la mise en œuvre et le suivi des ODD diffèrent d'un pays à l'autre. Néanmoins, que le dialogue



national-infranational dans votre contexte soit limité, *ad hoc*, régulier, systématique, ou que les collectivités territoriales soient associées comme des acteurs clés de la mise en œuvre des ODD, les structures existantes telles que les comités nationaux de pilotage ou les points focaux nationaux des ODD, peuvent toujours être utilisées pour introduire le VSR. A l'inverse également, le VSR peut être utilisé comme un levier pour renforcer le dialogue et la coordination entre niveaux de gouvernement. Plus ces processus et mécanismes de dialogue et de travail commun sont institutionnalisés, plus les politiques de développement sont intégrées à tous les niveaux de gouvernement et plus la présence d'une perspective locale et territoriale transversale peut être assurée dans les espaces et moments de prises de décision au niveau national concernant la réalisation de l'Agenda 2030. La figure 7 ci-dessous montre les différents degrés de dialogue qui peuvent exister entre les autorités nationales et locales.

FIGURE 7. SCHÉMA DES MODALITÉS DE DIALOGUE NATIONAL-LOCAL POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES ODD



Source : GTF, CGLU et ONU-Habitat, Dialogue sur les villes durables - La gouvernance urbaine au cœur de la mise en œuvre de l'ODD 11 (2018)

Dans de nombreux pays, l'absence de consultation ou la nature *ad hoc* de la consultation complique la tâche des associations de collectivités territoriales. Néanmoins, plusieurs associations de collectivités territoriales, comme celles du Zimbabwe et de l'Indonésie, ont montré que grâce à la présentation du VSR et au dialogue noué autour de celui-ci, ainsi qu'au soutien qu'elles apportent au processus de suivi des ODD au niveau national, les données, informations et conclusions des associations de collectivités locales peuvent être incluses dans les VNR. En outre, les VSR se sont avérés un bon canal pour communiquer sur la nécessité d'une plus forte inclusion du niveau local dans les mécanismes de coordination nationale pour la mise en œuvre des ODD.

La manière dont les autorités nationales peuvent être approchées par les associations de collectivités territoriales et les collectivités elles-mêmes dépend des conditions et des mécanismes existants dans chaque pays, plus ou moins favorables. Qu'il s'agisse d'approcher les autorités nationales par un appel téléphonique du président de l'association de collectivités territoriales, par une lettre officielle ou dans le cadre d'une réunion du mécanisme national de coordination de la mise en œuvre des ODD, entre autres, voici quelques arguments clés pour souligner la nécessité pour les autorités nationales de considérer les VSR comme un outil essentiel pour leur propre travail :

- » **Enrichir les VNR avec des informations sur les progrès de la mise en œuvre des ODD au niveau local :** Les VSR fournissent une analyse complète, à l'échelle d'un pays entier, des progrès réalisés par les collectivités locales dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Leurs conclusions, les données localisées utilisées et les exemples ou bonnes pratiques que les VSR mettent en avant peuvent contribuer à enrichir les processus de suivi nationaux et en particulier les VNR. Cela complétera la perspective des gouvernements nationaux et la présentation des politiques et initiatives nationales pour les ODD.
- » **Renforcer l'engagement local pour l'Agenda 2030 et la coordination multiniveau :** Les VSR peuvent contribuer à renforcer l'implication des collectivités locales dans le mouvement de localisation des ODD ainsi que les échanges entre les différents niveaux de gouvernement. Les VSR ne sont pas seulement un exercice de suivi des ODD, mais sont avant tout un outil pour soutenir les visions politiques locales liées aux agendas mondiaux pour le développement durable, pour amplifier la sensibilisation et l'engagement des collectivités territoriales et pour faire évoluer la manière dont les politiques publiques sont élaborées. En particulier, en tant que processus, les VSR ouvrent la voie à une approche intégrée de gouvernance, plus efficace pour la réalisation des ODD. Jusqu'à présent, les VSR ont eu un impact positif sur le renforcement de la participation des associations de collectivités locales aux processus nationaux de suivi des ODD et aux VNR, et même, dans plusieurs cas, aux mécanismes institutionnels nationaux de coordination des ODD. Les VSR sont également de puissants outils de plaidoyer international, comme le montrent les nombreux événements internationaux auxquels ont participé les associations de collectivités territoriales et les experts ayant déjà produit un VSR, tels que les *VLR-VSR Days* organisés lors du FPHN de 2021.
- » **Permettre l'élaboration de politiques territoriales adéquates et basées sur des données empiriques :** En prenant dûment connaissance de ce qui est fait par les collectivités territoriales pour mettre en œuvre les agendas mondiaux en faveur du développement durable, les autorités nationales seront en mesure d'élaborer et de mieux soutenir des politiques territoriales sociales, économiques et écologiques afin de répondre à ces efforts, surmonter les obstacles et les défis rencontrés par les collectivités locales concernant la mise en œuvre des ODD. Sur la base de l'engagement au niveau local analysé dans les VSR, les gouvernements nationaux peuvent renforcer les synergies entre les niveaux national et local et en tirer parti pour une mise en œuvre plus coordonnée et efficace des ODD.



Photographie Peter Kvetny
www.unsplash.com
Zimbabwe

Au **Zimbabwe**, le cadre institutionnel pour la mise en œuvre des ODD comprend un comité directeur au niveau ministériel et divers comités techniques avec les parties prenantes. Mais ces mécanismes n'intègrent pas encore les collectivités locales. Bien que l'unité nationale d'élaboration des rapports ait reconnu que l'association des collectivités locales du Zimbabwe (ZILGA) pouvait contribuer à son VNR en 2021, la demande de recevoir la contribution au début du processus n'a pas facilité le travail de l'association. En fin de compte, ZILGA a pu synthétiser fin mars 2021 les contributions préliminaires de son VSR pour soumettre un document sur le travail effectué par les autorités locales dans la mise en œuvre des ODD. Ce compte-rendu a été utilisé comme notes brèves dans le VNR. Dans son VSR publié en 2021, ZILGA a demandé au gouvernement national de développer et de mettre en œuvre un cadre institutionnel plus adapté pour la localisation des ODD reliant les mécanismes nationaux aux collectivités territoriales. En juillet 2021, le ministère des Collectivités locales et des Travaux publics a participé à la présentation du VSR de ZILGA lors des *VLR-VSR Days* dans le cadre du FPHN des Nations unies.

En **Indonésie**, une équipe nationale de coordination des ODD dirigée par le ministère de la planification, un comité directeur et des groupes de travail composés de représentants de la société civile coordonnent la mise en œuvre et le suivi des ODD au niveau national. Les collectivités territoriales ne participent pas à ces mécanismes de coordination au niveau national (bien qu'elles le fassent au niveau provincial et local) et sont consultées de manière *ad hoc*. En mars 2021, pour la première fois, la contribution des collectivités locales au VNR a été sollicitée par le biais d'une contribution des associations de collectivités territoriales (APEKSI, APPSI et ADEKSI soutenues par le SDG Network ITB sous l'égide de CGLU-ASPAC). Les associations ont soumis leur contribution à la fin avril et celle-ci a été citée dans le VNR. Dans leur VSR, publié en 2021, les associations ont, entre autres, appelé à l'intégration des représentants des collectivités locales dans les mécanismes de coordination nationale pour la mise en œuvre des ODD, afin de participer à la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies nationales concernant les ODD à tous les niveaux. Le chef du secrétariat national des ODD de Bappenas (Ministère de la planification), qui préside la coordination nationale en matière d'ODD, a également participé à la présentation du VSR indonésien lors des *VLR-VSR Days* dans le cadre du FPHN de l'ONU.

Le cas de la Norvège, où la coordination avec les collectivités locales a récemment été institutionnalisée, montre que la consultation systématique des associations de collectivités locales et régionales, par le biais de réunions régulières, avec les organes nationaux de mise en œuvre des ODD, peut constituer une base solide pour une forte inclusion du niveau local dans le processus national de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD.

En **Norvège**, la consultation des collectivités territoriales dans la mise en œuvre et le suivi des ODD a reçu un coup de pouce significatif lorsque, à partir de 2020, le Ministère des collectivités locales a nommé un coordinateur national de la mise en œuvre des ODD qui est en dialogue fréquent avec l'association KS. Ce dialogue accru a conduit à une meilleure coordination, à la consultation de KS avec les ministères des collectivités locales et des finances, et finalement à la décision du bureau du Premier ministre de faire du rôle et du travail des collectivités locales dans la réalisation des ODD l'axe principal du VNR de la Norvège en 2021. En janvier, il a été demandé à KS de préparer un chapitre dédié de 17 pages sur les ODD dans les municipalités et régions norvégiennes, à soumettre pour inclusion dans le VNR avant la fin du mois de mars.

Dans la plupart des pays où des VSR ont été élaborés, un résumé du VSR est inclus en annexe du VNR ou est partiellement cité dans le VNR. Dans les cas où des VSR ainsi que des VLR ont été élaborés, les VLR sont souvent inclus en annexe du VSR et leurs données sont utilisées pour illustrer en détail ses conclusions.

Le tableau suivant montre différents degrés de complémentarité entre les VNR, VSR et VLR (le cas échéant) dans les pays où des VSR ont été élaborés en 2020 et 2021.

*Photographie Redcharliefrom www.unsplash.com
Florø, Norvège*



TABLEAU 2. DEGRÉ DE COMPLÉMENTARITÉ DES VNR, VSR ET VLR DANS LES PAYS OÙ UN VSR A ÉTÉ PUBLIÉ EN 2020-2021

| PAYS | ANNÉE | VNR - VSR | VSR - VLR |
|------------|-------|---|--|
| Bénin | 2020 | Le VNR fait référence à l'association de collectivités territoriales dans le cadre de son comité de pilotage technique et comprend quatre courtes sections sur les autorités locales, mais aucune référence directe au VSR. | Pas de VLR. |
| Cap-Vert | 2021 | Le VNR décrit son lien avec le VSR ¹³ , fait référence à la relation renforcée du gouvernement national avec les collectivités locales et inclut de nombreuses références au VSR et plusieurs extraits de celui-ci. | Pas de VLR. |
| Costa Rica | 2020 | Le chapitre 9 du VNR comprend une section sur les collectivités locales, incluant les principaux résultats du VSR et soulignant la valeur ajoutée des contributions locales à la fois à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen de la mise en œuvre des ODD. | Pas de VLR. |
| Équateur | 2020 | La partie 1 du VNR comprend une section sur les collectivités territoriales, faisant référence au VSR et soulignant la valeur ajoutée des contributions locales et provinciales à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des ODD. | Pas de VLR. |
| Indonésie | 2021 | Le VNR fait référence au VSR et au VLR, et intègre les données des enquêtes menées pour le VSR ainsi que les données du VLR. | Le premier VLR de Surabaya était encore en cours de préparation pendant la préparation du VSR. Il est mentionné mais non intégré au VSR. |
| Kenya | 2020 | Le chapitre 3 du VNR comprend une brève section sur les collectivités territoriales et fait référence aux VLR de 2019. Il avait été annoncé que le VSR serait inclus en annexe du VNR, mais il n'a pas été finalisé à temps pour être inclus. | Le VSR comprend une section sur la "localisation des ODD par les comtés" qui comprends les éléments principaux et les résumés des cinq VLR élaborés l'année précédente (2019). |
| Mexique | 2021 | Le VNR souligne la contribution des collectivités locales à la réussite de la localisation des ODD, fait référence aux VLR antérieurs, et son chapitre 2 comprend un résumé détaillé du VSR. | Le VSR mentionne les 5 VLR. |
| Mozambique | 2020 | Le VNR fait référence à l'association de collectivités territoriales en tant que partenaire dans le développement du VSR pour alimenter l'exercice national d'élaboration du VNR. | Pas de VLR. |

¹³ Le VSR de l'association des collectivités du Cap-Vert est mentionné dans le VNR comme un VLR.

| PAYS | ANNÉE | VNR - VSR | VSR - VLR |
|-----------|-------|---|--|
| Allemagne | 2021 | Le VNR comprend une annexe avec un bref rapport de l'association des villes allemandes, mettant en évidence les principales conclusions du VSR et résumant les trois VLR. | Le VSR comprend un chapitre sur les VLR allemands. Il présente brièvement les trois VLR comme des exemples de bonnes pratiques. |
| Népal | 2020 | Le VNR comprend quelques références aux collectivités locales. Pas de référence directe au VSR, mais à la suite du travail sur le VSR, les ministres en chef de sept provinces et les présidents des associations de collectivités locales ont été inclus dans le comité directeur national de haut niveau sur les ODD. | Pas de VLR. |
| Norvège | 2021 | Le chapitre 7 du VNR est spécialement consacré au rôle clé des collectivités locales dans la réalisation des ODD et donne un aperçu des principales conclusions du VSR. | Le VSR fait référence aux cinq VLR dans des annexes séparées. |
| Suède | 2021 | Le chapitre 5 du VNR comprend une section "Niveau régional et local" incluant les contributions du VSR ainsi que les principaux messages des quatre VLR. | Le VSR contient une annexe avec les résumés des quatre VLR. |
| Tunisie | 2021 | Le chapitre 6 du VNR, "alignement des ODD sur le planning et les stratégies nationales", a intégré les contributions de deux stratégies de développement urbain. Une consultation sur le VNR avec les présidents de 18 municipalités a été organisée pour échanger sur les problématiques concernant des ODD spécifiques. | Pas de VLR. |
| Zimbabwe | 2021 | Le VNR fait référence au VSR et souligne l'importance des autorités locales pour la mise en œuvre des ODD. Les informations synthétisées du VSR ont servi de base à l'élaboration du VNR. | Le VSR contient des encadrés avec des expériences détaillées des deux VLR dans le chapitre 4 sur les actions locales pour localiser les ODD. Les données des deux VLR ont été utilisées dans le VSR. |

Source : conception propre

Comme cela a déjà pu être évoqué, les expériences passées montrent que l'intégration des VSR dans les VNR, et des VLR dans les VSR, dépend fortement du bon timing des processus d'élaboration de ces rapports. L'expérience suédoise en est un exemple (voir ci-dessous). Pour cette raison, il sera essentiel de planifier et d'établir un contact direct avec les autorités nationales et les autres partenaires bien avant la finalisation des VNR. Cela permettra également aux associations de collectivités territoriales de débattre longuement avec les autorités nationales et de mieux s'aligner sur leurs attentes ou suggestions d'une part, et de leur demander les données et informations que les associations jugent nécessaires pour leur VSR d'autre part.

En **Suède**, le VSR s'est avéré être un excellent moyen de stimuler la poursuite du dialogue entre l'association de collectivités locales SALAR et le gouvernement national sur les ODD. Le principal défi du processus était le calendrier. Étant donné que les processus d'élaboration du VNR et de deux VLR ont démarré tardivement en 2020 et étaient presque terminés lorsque le processus VSR a commencé, la coordination entre ces processus s'est avérée complexe. Le dialogue ponctuel avec le gouvernement national et le partage limité de parties substantielles du VNR ont rendu la rédaction du VSR difficile et, par manque de temps, sa portée a dû être réduite. Néanmoins, le dialogue accru entre l'association des collectivités locales et le gouvernement national au sujet du processus d'élaboration de rapports de suivi des ODD a conduit à l'inclusion d'une section dédiée aux collectivités locales dans le VNR de 2021 et a convaincu le niveau national d'inclure l'association dans les processus futurs. La recommandation de SALAR est donc de commencer votre VSR au plus tôt, pour vous aligner sur le processus d'élaboration du VNR !

Il reste que les processus d'élaboration de VSR, puis les rapports en eux-mêmes, ont une utilité et une force qui dépassent la contribution potentielle qu'ils représentent pour les processus nationaux de suivi des ODD, en particulier pour les VNR. Cela signifie que les associations de collectivités territoriales qui souhaiteraient engager un dialogue avec leur gouvernement national sur la mise en œuvre des ODD, sur le besoin de soutien des collectivités locales dans leurs efforts et en faveur de meilleurs mécanismes de coordination multiniveau, entre autres, ont également intérêt à élaborer un VSR, y compris si leur pays ne s'est pas engagé à présenter un VNR au FPHN cette même année.

4.3. RENFORCER L'APPROPRIATION LOCALE : IMPLIQUER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES VSR

L'Agenda 2030 exige que tous les niveaux de gouvernement et tous les secteurs de la société participent à la mise en œuvre des ODD.

Pour que cela soit un succès, la sensibilisation et l'appropriation des ODD doivent être accrues au sein de toutes les collectivités territoriales – et les associations de collectivités territoriales peuvent jouer là un rôle central. Le processus VSR offre la possibilité d'engager leurs membres et de stimuler le dialogue sur les défis et les opportunités de la mise en œuvre des ODD.

L'objectif des associations de collectivités territoriales doit être d'impliquer un large éventail de collectivités dans le processus d'élaboration des rapports de suivi des ODD, afin de donner une ample représentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre locale et régionale et de stimuler davantage l'engagement d'un large groupe de collectivités envers les ODD.

L'implication des membres des associations de collectivités territoriales peut être obtenue par les étapes suivantes - celles concernant la collecte de données et la diffusion des résultats seront abordées plus en détail dans les sections 4.4 et 4.7.

#1

Organiser un événement de lancement du processus d'élaboration du VSR (en présentiel/en ligne). Il est important d'inviter les collectivités territoriales et les autres partenaires, de présenter le processus de préparation du VSR et de discuter ensemble des priorités du rapport et du processus de collecte de données.

#2

Impliquer étroitement les collectivités territoriales dans les études de cas et le processus de collecte de données.

La contribution des collectivités locales et régionales est au cœur du VSR. Que la méthode choisie inclue un questionnaire, des focus groups, des visites de terrain, des consultations vidéo ou encore des études de cas, il est recommandé d'établir un petit groupe test composé de collectivités locales qui donneront leur avis sur votre méthode de collecte de données. Cela contribuera à l'amélioration de la méthode, et peut augmenter le nombre et la qualité des réponses. Il est important d'identifier les collectivités qui sont avancées dans le processus de localisation des ODD et d'accorder une attention particulière à celles qui développent ou ont déjà publié des VLR. Voir plus d'informations dans la section 4.4 sur la collecte de données et études de cas.

#3

Utiliser des réunions régulières et des modes de communication pour informer sur le processus VSR.

Cela peut être assuré par l'équipe de coordination du VSR au sein de l'association de collectivités locales. Il est possible d'intégrer des informations sur le processus VSR dans les webinaires, réunions et mailings réguliers de votre association. La communication sur le processus VSR ne doit pas être limitée à des canaux d'information spécifiques aux ODD, mais peut être intégrée dans des sessions et des communications sur tous les sous-thèmes en relation avec les ODD (politiques sociales, économiques et écologiques).

#4

Collecte de commentaires sur le VSR. À différentes étapes du processus de préparation du VSR, il est important d'ouvrir un espace pour que les collectivités territoriales puissent commenter le VSR, par exemple en fournissant des commentaires écrits ou en organisant une session d'échanges (par exemple, en ligne), des entretiens ou des groupes de discussion.

La participation des collectivités territoriales au processus d'élaboration des rapports suppose qu'elles connaissent bien les ODD. Dans de nombreux contextes, l'absence de stratégies claires au niveau national sur la localisation des ODD et l'absence de groupes de travail composés de collectivités locales sur les ODD compliquent la constitution d'un savoir-faire local sur les ODD. Dans de tels cas, les VSR peuvent offrir l'opportunité pour les associations de collectivités territoriales de partager les connaissances sur les ODD avec leurs membres. Il est alors essentiel que les

associations organisent un lancement du processus avec une certaine visibilité pour expliquer l'importance des ODD pour les membres de l'association. La création d'un petit groupe de collectivités locales pour aider au pilotage du processus, participer à définir la méthode de collecte de données, a déjà été évoquée et peut jouer un rôle de levier important.

Le processus d'implication des collectivités territoriales membres de l'association de la **Norvège** comprenait un lancement du VSR avec des parties prenantes telles que l'office national de la statistique et les collectivités territoriales. Une enquête test pour les collectivités a été distribuée à un groupe de collectivités pilotes pour la valider. Deux enquêtes ont été ensuite distribuées, l'une à toutes les municipalités et l'autre à toutes les régions, et ont été complétées entre février et mars 2021¹⁴. Les enquêtes ont été suivies d'une invitation à contribuer davantage par des cas précis. Via les "Sustainability Fridays", des webinaires mensuels organisés par l'association pour ses membres, les collectivités locales norvégiennes ont été informées de l'avancement du VSR. Ensuite, l'association a recueilli les commentaires des principales parties prenantes, a prononcé un discours lors de la conférence nationale sur les ODD afin d'attirer l'attention sur le VSR, et a présenté le VSR lors du Forum des gouvernements locaux au FPHN de l'ONU.

En **Tunisie**, l'association FNCT a réussi à impliquer 59 municipalités dans le processus VSR par le biais d'une enquête¹⁵. Cependant, toutes les municipalités n'étaient pas familières avec les ODD - 34,8% ne l'étaient pas. L'absence d'orientations nationales sur la localisation des ODD contribue en outre à un manque de clarté sur la localisation des ODD, ce qui fait qu'il est difficile pour les municipalités de se rattacher à l'Agenda 2030 et au processus d'élaboration de rapports de suivi des ODD. Malgré l'implication compliquée des municipalités dans le processus VSR, celui-ci s'est avéré très utile pour évaluer besoins locaux en termes d'ODD et inspirer des idées pour un soutien supplémentaire de la FNCT aux municipalités dans la localisation des ODD sous forme de documentation et de sessions pour renforcer leurs capacités dans la mise en œuvre et le suivi des ODD.



Photographie Med Mhamdi
www.unsplash.com
Nefza, Beja, Tunisie

14 Au total, 33% des municipalités (118 sur 356) et 73% des autorités régionales (8 sur 11) ont répondu à l'enquête.

15 Au total, 80 % des municipalités (59 sur 76) ont répondu à l'enquête.

4.4. COMMENT RECUEILLIR DES INFORMATIONS, ÉTUDES DE CAS ET DONNÉES

La stratégie mondiale en matière de suivi des ODD est centrée sur les données et les indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés. Les données et les indicateurs sont essentiels pour établir une base de référence (mesurer où en nous en sommes aujourd'hui), identifier les objectifs à atteindre (identifier des cibles), visualiser les défis et définir la manière dont les ODD peuvent nous aider à nous orienter vers des solutions. **Les données et les indicateurs nous permettent de mesurer l'impact des politiques locales et régionales en matière d'ODD, d'évaluer les changements nécessaires et de planifier un avenir durable.** Les données et les indicateurs doivent nous aider à mieux analyser les différences sociales et économiques entre les localités et régions et entre les membres de chaque communauté, en particulier lorsque les données sont désagrégées par territoire, par caractéristiques socio-économiques (par exemple, sur le revenu, le niveau d'éducation), et selon la structure de la population (sexe, âge), et ses composantes (race, ethnicité, statut migratoire, identité sexuelle, handicap, etc.). Ceci est d'une importance capitale pour définir des stratégies nationales (et locales) en matière de suivi, de création d'indicateurs et de collecte de données.

Il est toutefois important de noter que les données quantitatives et l'utilisation des indicateurs sont complémentaires, et ne remplacent pas, les analyses qualitatives. Par conséquent, les études de cas sont également essentielles pour la compréhension des expériences locales, la réalité et la complexité du développement local, les opportunités et les défis, ainsi que le rôle différent de chaque acteur sur le terrain. Elles complètent les données statistiques, ou aident à comprendre la réalité locale lorsque ces données n'existent pas ou sont insuffisantes.



Comment recueillir des informations et des données

La collecte de données et d'informations doit être un processus systématique et continu à mener tout au long de l'année, et ne doit pas commencer seulement au moment d'entamer le processus d'élaboration du VSR. Étant donné le temps limité dont on dispose pour préparer le VSR, **il est important de rechercher des données et des informations préexistantes qui peuvent être utilisées comme point de départ pour votre VSR** au lieu d'essayer d'établir un système de suivi des ODD *ad hoc*.

Les instituts nationaux de statistiques disposent généralement d'une quantité pertinente de données localisées qui seront certainement utiles pour les VSR.

Il est donc essentiel d'approcher ces institutions, et de favoriser une relation solide qui soit utile pour les deux niveaux de gouvernement (l'association de collectivités territoriales peut également fournir des données et des informations décisives à l'institution nationale) et qui se maintienne dans le temps. Toutefois, toutes les données et informations collectées par les autorités nationales ne sont pas forcément désagrégées par territoire ou localisées. Par conséquent, et comme mentionné dans la section 4.3, impliquer étroitement les collectivités locales est une étape essentielle dans la collecte d'informations destinées aux VSR. Ces dernières années, les associations de collectivités territoriales ont recueilli des données auprès de leurs membres de diverses manières : plusieurs possibilités sont suggérées ci-dessous.



« Au Mexique, le travail collaboratif auquel ont participé FLACMA (la section régionale de CGLU pour l'Amérique latine), CGLU, la GIZ (l'agence de coopération allemande pour le développement), le gouvernement fédéral mexicain, les gouvernements de différentes entités et de nombreuses associations de collectivités territoriales, a été le facteur le plus important qui a permis de produire notre VSR en si peu de temps. Depuis un certain temps déjà, le travail effectué par les gouvernements des États fédéraux a été suivi dans le détail, ce qui a permis l'accès à des informations à jour pour le VSR. Un autre facteur important a été la politique appliquée depuis de nombreuses années par l'Institut national de statistique et de géographie, consistant à collecter et à conserver une grande quantité de données à jour qui sont désagrégées au niveau municipal. »

Ady Carrera

Coordinatrice du VSR, professeure du CIECAS à l'Institut Polytechnique National et au Collège d'études fiscales de l'Institut fiscal de l'État de Mexico (IHAEM), Mexico. Le VSR du Mexique est disponible ici : https://gold.uclg.org/sites/default/files/mexico_2021_0.pdf

Vous trouverez ci-dessous un résumé des cinq méthodes de collecte d'information et de données qui pourraient vous servir dans le cadre de l'élaboration de votre VSR. L'annexe joint à ce guide analyse ces méthodes de manière plus détaillée.

Enquêtes par questionnaires. Jusqu'à présent, la plupart des VSR étaient en partie basés sur des informations recueillies par le biais d'enquêtes. L'avantage des enquêtes par questionnaires est qu'elles fournissent une vue

d'ensemble facile à utiliser ainsi qu'une grande quantité de données comparables. Lors de l'utilisation d'enquêtes diffusées internet, il faudra néanmoins s'assurer qu'elles ne représentent pas une difficulté pour le personnel des collectivités locales, qu'elles soient accessibles par différents moyens (ce qui inclut la possibilité d'y travailler hors ligne, en pensant aux territoires ayant un accès plus faible à l'internet), qu'elles soient proposées dans les différentes langues du territoire, et que leur méthodologie soit facile et claire (par exemple en utilisant des réponses fermées à choix multiples et en réduisant le nombre de questions ouvertes). Comme indiqué dans la section 4.3, il est conseillé de créer un petit groupe test (ou échantillon) pour voir si le questionnaire donne les résultats souhaités ou s'il doit être adapté.

- » **Le petit groupe test** de collectivités territoriales mentionné ci-dessus pourrait aider à déterminer si le projet d'enquête conduit aux résultats souhaités et peut être lancé ou s'il nécessite quelques modifications avant d'être diffusé. Par exemple, les membres du groupe test comprennent-ils toutes les questions à première vue ? Tout est bien programmé ? Une question ou une option pourrait-elle être formulée différemment ? Une question ou une option importante manque-t-elle ?

- » Une autre option à envisager est l'organisation de **moments d'échanges** au cours desquels les organisateurs expliquent les objectifs et les questions du questionnaire au public cible, qui peut également poser des questions : cette technique augmente également l'efficacité et l'utilité des réponses, car les personnes interrogées répondent de manière plus adéquate aux questions.

Photographie Taha Loukil
www.unsplash.com
Sfax, Tunisie



En **Tunisie**, par exemple, un questionnaire inspiré d'un modèle de CGLU a été adapté et partagé avec 76 municipalités. Le modèle de CGLU, qui permet au réseau mondial de collecter des données et des informations et de produire son rapport annuel au FPHN intitulé « Vers la localisation des ODD », est actualisé chaque année et sa version la plus récente est disponible ici : <http://survey.uclg.org/fr/>.

En **Norvège**, deux questionnaires distincts, de structure similaire, ont été envoyés aux municipalités et aux régions. Les thèmes qu'ils abordent reflètent le chapitre "Politiques et environnement favorables" du guide pour les VLR élaboré par UNDESA, de manière adaptée au contexte municipal et régional norvégien. L'enquête portait sur les principaux thèmes suivants : 1) compréhension, appropriation et engagement à l'égard des ODD, 2) les ODD : stratégie et gestion, 3) le principe de " ne laisser personne de côté", 4) les domaines prioritaires, 5) l'innovation et les partenariats, 6) les obstacles structurels et les facteurs de succès et 7) la pandémie de Covid-19. Les questionnaires ont été envoyés aux directeurs généraux des municipalités et des régions, ainsi qu'à des adresses électroniques centrales, et les destinataires ont été invités à répondre eux-mêmes ou à transmettre le questionnaire pour qu'il soit rempli par les responsables des sujets liés au développement durable.

Des enquêtes ont également été lancées en 2020 par les associations du **Costa Rica** (qui ont reçu 50 réponses sur 81 municipalités), d'**Équateur** (14 sur 23 gouvernements provinciaux), du **Bénin** (enquête envoyée aux collectivités locales et aux partenaires clés, 80 % de réponses recueillies) et du **Népal** (un questionnaire a été envoyé à un groupe de collectivités sélectionnées).



Visites sur le terrain. Les visites sur le terrain peuvent apporter une grande valeur ajoutée en créant un enthousiasme local pour les ODD et en atteignant des régions qui sont moins facilement joignables via internet. Les visites peuvent également renforcer les relations entre les associations de collectivités territoriales et leurs membres. Il est important de garder à l'esprit que l'organisation de visites sur le terrain doit être prévue dans les phases de planification et dans le budget, en considérant de manière adéquate le temps nécessaire à chaque visite et en prévoyant les dépenses correspondantes. En outre, depuis l'épidémie de COVID-19, il est également essentiel de prendre en compte l'annulation potentielle des visites sur le terrain en raison des restrictions de voyage. Par conséquent, il n'est actuellement pas recommandé d'élaborer des stratégies de collecte de données uniquement basées sur des visites sur le terrain.



Photographie Danique Tersmet-
tei www.unsplash.com
Praia, Cap-Vert

Au **Mozambique**, des visites sur le terrain ont été organisées dans un échantillon de municipalités (17 avec une typologie et des régions différentes), mais à cause du confinement causé par la pandémie de COVID-19, les visites ont été remplacées par des questionnaires (une enquête générale et une autre spécifiquement destinée aux fonctionnaires, les assemblées et la société civile). Au **Cap-Vert** également, des visites de terrain ont été prévues dans une majorité des îles, mais le nombre de municipalités a été limité à deux en raison de la pandémie.

Consultations vidéo. L'une des conséquences de la pandémie de COVID-19 est que nous sommes devenus plus habitués aux appels vidéo. Organiser des consultations vidéo avec des représentants de collectivités territoriales peut être un excellent moyen de diffuser des connaissances sur les ODD et de susciter l'enthousiasme à leur sujet, ainsi que d'atteindre des personnes dans des régions éloignées de manière peu coûteuse. Elles peuvent constituer une alternative très appropriée aux visites sur le terrain lorsque le temps, le coût ou les mesures prises face à la pandémie ne permettent pas de voyager. Cependant, et comme mentionné en ce qui concerne les enquêtes numériques, il convient de veiller à ne pas augmenter les obstacles à la participation au processus VSR pour ceux qui ont moins accès à internet.

Les associations présentant un rapport en 2020 (**Bénin, Costa Rica, Équateur, Kenya, Mozambique et Népal**) ainsi que celles qui ont présenté le leur en 2021, ont toutes réalisé des entretiens virtuels pendant les confinements.

Groupes de discussion. L'organisation de groupes de discussion (ou focus groups) peut s'avérer utile pour non seulement recueillir mais aussi échanger des informations sur les ODD. Les groupes de discussion permettent de débattre et de renforcer le dialogue horizontal (entre les collectivités locales et régionales) et vertical (entre les collectivités territoriales, leurs associations et le gouvernement national), ainsi qu'avec d'autres parties prenantes (comme la société civile). Les groupes de discussion peuvent avoir différents objectifs, selon qu'ils portent sur des domaines spécifiques (par ODD, par pilier de durabilité, etc.) ou sur différentes phases du processus d'élaboration du VSR.

En **Indonésie**, une approche ciblée pour impliquer les collectivités territoriales et recueillir des données a été choisie par les associations de collectivités territoriales APEKSI, APPSI et ADEKSI. Avec des critères définis, 15 provinces, 15 municipalités et 5 régences ont été choisies pour des groupes de discussion. Ces collectivités ont été impliquées dans le processus par le biais d'enquêtes, d'entretiens et par l'organisation de groupes de discussion avec les gouvernements et les associations des provinces et des districts. L'accent a été mis sur l'approfondissement des idées principales mises en avant dans les enquêtes.

*Photographie Tom Fisk
www.pexels.com
Jakarta, Indonésie*



→ La sélection d'études de cas

Des études de cas détaillées et des exemples de pratiques dites innovantes ou inspirantes donnent vie aux VSR. Les sources peuvent être des VLR déjà publiés ou des études de cas demandées aux collectivités (suite à une enquête ou un entretien, ou après les avoir identifiés sur la base de la documentation disponible ou de projets reconnus). **Dans le choix des études de cas, il est important de rassembler une véritable représentation de la diversité des pratiques des collectivités locales dans votre pays, ainsi que de la population** (y compris les groupes tels que les femmes, les enfants et les jeunes, les populations migrantes, les personnes handicapées, les personnes LGBTQ+, etc.). La liste suivante de critères pour la sélection des études de cas peut être utile.



Photographie Los Muertos
Crew www.pexels.com
Chenalhó, Mexique

Pour le choix des études de cas, dont la majorité se situe au niveau municipal, le **Mexique** a élaboré huit critères respectant l'hétérogénéité du pays et de sa population :

1. Transversalité (approche transversale pour répondre à plusieurs ODD)
2. Participation de plusieurs acteurs ou parties prenantes
3. Innovation
4. Résultats mesurables
5. Qualité de la gestion du projet
6. Institutionnalisation de l'expérience
7. Reproductibilité
8. Se concentrer sur les groupes sociaux vulnérables ou structurellement discriminés (ne laisser personne de côté).

L'experte en charge du VSR au Mexique, Ady Carrera, a souligné : « Dans un pays très hétérogène, tant les petites collectivités locales indigènes que les gouvernements métropolitains (plus riches) développent des actions très intéressantes pour la mise en œuvre des ODD. Notre sélection de pratiques cherche à montrer que la mise en œuvre des ODD peut se faire à tous les niveaux et ne nécessite pas de gros budgets, mais dépend plutôt de l'engagement des parties prenantes ».

En **Indonésie**, trois critères ont été utilisés pour le choix des pratiques inspirantes mentionnées dans le VSR :

1. Principe de ne laisser personne de côté
2. Activités orientées vers les droits humains
3. Bonne réponse à la pandémie de COVID-19.

Au **Kenya**, le Conseil des gouverneurs et le Forum des assemblées de comté ont examiné les plans de développement de comtés sélectionnés et utilisé une base de données composée de pratiques innovantes.

D'autres critères clés pour l'utilisation des études de cas, des documents de politique et d'autres sources publiques des collectivités territoriales dans les VSR pourraient être¹⁶ :

#1

Les institutions chargées de la mise en œuvre doivent être locales ou régionales. Les VSR mettent en avant le rôle des collectivités locales et des organisations partenaires en tant que moteurs de la mise en œuvre et de la localisation des ODD. Cependant, des initiatives conduites par les ministères peuvent être également incluses dans les VSR si elles intègrent activement les collectivités locales à la planification, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation. La direction et la responsabilité des initiatives devraient incomber ou être partagées avec les collectivités locales dans le cadre de leurs tâches et responsabilités. Dans la même veine, les initiatives coproduites par les collectivités territoriales et les parties prenantes locales (société civile, entreprises privées, universités...) sont plus que bienvenues et devraient être mentionnées afin de souligner le rôle critique des institutions publiques locales dans le succès de ces pratiques.

#2

Les documents doivent fournir des données et des informations sur la mise en œuvre effective des initiatives liées aux ODD. Utiliser des documents qui contiennent des éléments de suivi et d'évaluation des processus de mise en œuvre au niveau local ou régional. Les références aux plans ou stratégies doivent être complétées par des informations qui montrent les avancées concrètes dans la mise en œuvre des ODD. Même s'il est parfois difficile ou trop tôt pour évaluer l'impact direct de ces pratiques, un effort doit être fait pour en démontrer les résultats réels.

¹⁶ Adapté de CGLU et ONU-HABITAT, Guidelines Voluntary Local Reviews, vol1 A Comparative Analysis of Existing VLRs, 2020 https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/UCLG_VLRLab_Guidelines_JULY_2020-2.pdf

En outre, les associations de collectivités territoriales peuvent mentionner des références, pratiques et données sur des expériences qui mettent en lumière le rôle des collectivités locales dans la localisation des ODD, même si elles ne mentionnent pas explicitement les ODD. Même si les collectivités n'en sont pas toujours conscientes, en réalité, elles promeuvent depuis des années déjà des politiques et des actions pour mettre en œuvre les ODD, car la majorité des 17 ODD et des 169 cibles recouvre des domaines qui font partie de leur travail quotidien (éducation, santé, eau et assainissement, gestion des déchets, transports publics, logement, protection durable de l'environnement et changement climatique, parmi beaucoup d'autres). En effet, sans les collectivités locales, les ODD seraient impossibles à réaliser.

De préférence, les documents et pratiques utilisés pour fournir des informations aux VSR devraient faire référence aux ODD et à l'Agenda 2030 en tant que cadre dans lequel les collectivités locales développent des initiatives de localisation et de mise en œuvre. Les progrès réalisés dans le cadre des ODD devraient respecter leur nature universelle, intégrée et interdépendante. Il est recommandé aux associations de prendre soigneusement en compte ces considérations et d'explicitier leurs choix de sélection de pratiques pertinentes dans les VSR.

En ce qui concerne la planification de la collecte de données, il est important que les associations de collectivités locales systématisent la génération et la collecte d'informations sur les ODD tout au long de l'année. Cela permet une collecte de données beaucoup plus facile, étant donné les contraintes de temps des processus d'élaboration des VSR. Par exemple, les récompenses et prix existants décernés aux collectivités locales par leurs associations au vu de leurs bonnes pratiques, pourraient être basés sur les ODD et être ordonnés selon les objectifs spécifiques auxquels elles contribuent. Si la base de données de l'association de collectivités locales est organisée en fonction des ODD, la sélection des études de cas pour le VSR sera beaucoup plus rapide.



Recommandations sur les indicateurs

Comme indiqué ci-dessus, la collecte d'indicateurs est un aspect essentiel du suivi des progrès vers les ODD. Cependant, plusieurs défis se posent aux collectivités territoriales et à leurs associations qui souhaitent se lancer dans cette entreprise. Tout d'abord, alors que le système officiel de l'ONU développé par le Groupe d'experts Inter-agences sur les indicateurs des ODD (IAEG-SDGs) a adopté 231 indicateurs statistiques officiels¹⁷, ceux-ci sont conçus pour le niveau national. Par conséquent, ils ne sont pas facilement transposables au niveau local et doivent généralement être adaptés pour être localisés. Bien que les principes de l'Agenda 2030 exigent l'utilisation de données désagrégées par sexe, âge, ethnique, rural/urbain, etc., ces informations ne sont souvent que partiellement collectées,

¹⁷ Division en charge des statistiques des Nations Unies, "SDG Indicators. Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development", 2021, <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

voire sont inexistantes pour une majorité d'ODD et de territoires. En outre, à cause de leurs capacités limitées, les bureaux de statistiques nationaux et locaux ne peuvent assurer une collecte régulière de données localisées. Cette situation est particulièrement préoccupante dans les pays en développement.

Il existe diverses tentatives de créer des systèmes d'indicateurs ODD qui soient "localisables". Certaines sont des ajustements de l'ensemble d'indicateurs officiels de l'ONU, d'autres sont conçues pour mieux s'adapter aux priorités locales. Par exemple, dans le cadre des VLR, certaines collectivités territoriales ont fait des efforts extraordinaires pour développer des indicateurs mieux adaptés à leurs priorités locales (par exemple, les villes de Barcelone, Bristol, Buenos Aires, Los Angeles, Sao Paulo, Suwon, entre autres). Un tiers des associations de collectivités territoriales ayant présenté un VSR en 2021 a travaillé avec leurs bureaux de statistiques nationaux (ou régionaux) pour adapter les indicateurs locaux aux systèmes de suivi nationaux, ainsi qu'avec d'autres institutions (universités, groupes de réflexion, organisations de la société civile, agences internationales, etc.). Certaines associations de collectivités territoriales ont adopté des stratégies différentes (voir encadré ci-dessous). D'autres pays, comme l'Indonésie, le Kenya et le Mexique fournissent également des efforts importants pour développer un système de suivi national capable d'intégrer les différents niveaux de gouvernement dans le processus de suivi des ODD, même s'ils sont confrontés à de nombreux défis.

Les systèmes de suivi les plus efficaces reposent sur des efforts conjoints et coordonnés entre les différents niveaux de gouvernement, les collectivités territoriales et/ou d'autres parties prenantes.

Bien qu'une vue d'ensemble détaillée de toutes les tentatives de construire des systèmes d'indicateurs dépasse le cadre de cette section, plusieurs initiatives internationales doivent être mentionnées ici¹⁸. ONU-Habitat est en train de développer le *Global Urban Monitoring Framework* pour harmoniser les indicateurs urbains existants, et suivre les progrès en matière d'ODD en milieu urbain ainsi que concernant le Nouvel Agenda Urbain¹⁹. Le Réseau des solutions de développement durable (SDSN) a développé un ensemble d'indicateurs de suivi global avec 100 paramètres liés aux ODD, qui est déjà utilisé dans des pays comme l'Inde, les États-Unis, la Bolivie, l'Italie et l'Espagne²⁰. Le Centre commun de recherche (JCR) de la Commission européenne a récemment présenté un manuel pour les VLR comprenant 71 indicateurs²¹ et a publié le résultat de leur application dans six villes pilotes en Europe²². En collaboration avec le gouvernement français, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) a élaboré son Cadre de référence pour les villes durables (RFSC) afin d'aider les villes à mettre en œuvre les ODD urbains au moyen de 30 indicateurs²³.



18 Voir Fernández de Losada, Heichlinger et Bosse, Comparative Study on SDG Monitoring Systems at Local and Regional Levels, <https://gold.uclg.org/report/localizing-sdgs-boost-monitoring-reporting#field-sub-report-tab-5>

19 Les ressources sont disponibles en ligne ici : <https://www.urbanagendaplatform.org/news/un-system-wide-urban-monitoring-framework-being-developed-support-local-and-regional> ; <https://unhabitat.org/programme/global-urban-observatories> ; <https://unhabitat.org/tools-and-guides>

20 SDSN, "Indicateurs et cadre de suivi des objectifs de développement durable", 2015

21 Siragusa et al., "Manuel européen pour les examens locaux volontaires des ODD"

22 Siragusa et al., "Building urban datasets for the SDGs. Six European cities monitoring the 2030 Agenda", 2021, <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC126179>

23 Les 30 indicateurs sont décrits en détail ici : <http://rfsc.eu/european-framework/>



Photographie Sonya Taraba
www.pexels.com
Cologne, Allemagne

En **Allemagne**, un portail internet sur les ODD a été développé spécialement pour mesurer les progrès des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des ODD. Le site www.sdg-portal.de est basé sur 60 indicateurs par collectivité locale. Ces indicateurs mesurent des questions telles que la pauvreté, le développement économique, etc., afin de comparer la situation actuelle avec une situation antérieure ou avec celle d'autres municipalités. Le portail contient également plus de 200 pratiques locales. Les informations du portail ont servi de base à la contribution des municipalités au VNR allemand. Une expérience similaire est en cours en Italie via l'association AICCRI.

En **Suède**, un ensemble d'indicateurs des ODD pour les collectivités locales a été développé par le bureau national des statistiques, inspiré par le travail de l'Agence suédoise de protection de l'environnement, les objectifs environnementaux de la Suède et le choix de l'Allemagne d'indicateurs des ODD pour le niveau local et régional. Les 50 indicateurs sont regroupés sous les différents ODD et sont basés sur les statistiques officielles existantes. Le Conseil suédois pour l'analyse municipale a développé, au nom de SALAR, une base de données ouverte appelée Kolada pour les collectivités territoriales.

En **Norvège**, l'association norvégienne KS, en partenariat avec l'office national des statistiques du pays (Statistics Norway) a élaboré une taxonomie pour classer les indicateurs liés aux ODD. Les sources de données existantes ont été utilisées pour évaluer objectivement l'état et les progrès des objectifs et des cibles au niveau local et régional. L'analyse des progrès n'était pas structurée objectif par objectif, mais autour des six domaines politiques prioritaires du secteur municipal (largement basés sur les ODD). Parallèlement, 30 villes évaluent la mise en œuvre des ODD au moyen des indicateurs de performance clés U4SSC pour les villes intelligentes et durables développés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)²⁴.

²⁴ Le guide méthodologique complet des indicateurs de performance clés est disponible en ligne : Cristina Buetti et Domenica Carriero, "Méthode de collecte des indicateurs clés de performance pour les villes durables intelligentes", United 4 Smart Sustainable Cities, 2017), <https://bit.ly/35lg7Lo>

25 PNUD, "Metodologia de índice de Avance Municipal de los Objetivos de Desarrollo Sostenible", 2019, https://gold.uclg.org/sites/default/files/metodologia_pnud_medicion_ods.pdf Pour plus de détails, voir également le VSR mexicain publié en 2021 : https://gold.uclg.org/sites/default/files/mexico_2021_0.pdf

Au **Mexique**, les indicateurs utilisés pour mesurer six ODD au niveau des États et des collectivités locales étaient basés sur les indicateurs nationaux officiels (la localisation est en cours). Une plateforme sur les données municipales (DatMun) a été lancée en 2019 par l'Office national des statistiques pour accéder à des informations clés pour la planification locale et les ODD. Une méthodologie complémentaire du PNUD a été également utilisée pour mesurer 16 ODD au niveau des États et des collectivités locales. La méthodologie de l'indice de progrès municipal sur les ODD génère des informations désagrégées et fournit une évaluation des progrès des collectivités territoriales du pays, permettant des comparaisons et complétant leurs propres efforts de suivi²⁵

En résumé, lors de l'élaboration d'une série d'indicateurs, il convient de tenir compte des recommandations suivantes :

- » Générer des indicateurs solides qui pourront être suivis de manière régulière et qui tiennent compte des ressources financières, techniques et humaines disponibles pour éviter d'être trop ambitieux ;
- » Etablir des indicateurs qui couvrent tous les piliers du développement durable, c'est-à-dire le pilier social, le pilier environnemental et le pilier économique, mais aussi le pilier de la gouvernance et la culture ;
- » Désagréger les données en fonction du revenu, du sexe, de l'âge, de la race, de l'origine ethnique, du statut migratoire, du handicap et de la situation géographique, ainsi que d'autres caractéristiques pertinentes ;
- » Envisager l'utilisation de données générées par des institutions publiques ainsi que des organisations non gouvernementales (données générées par des universités ou des organisations de la société civile, "big data" et données désagrégées par territoires, entre autres) afin de combler les lacunes en matière de données et de contraster les sources de données officielles ; générer une coordination verticale et horizontale pour la production de données ainsi que pour les activités de suivi elles-mêmes ;
- » Compléter les données par des informations qualitatives et des études de cas.

4.5. COMMENT TRAVAILLER AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE, LE SECTEUR ACADÉMIQUE, LE SECTEUR PRIVÉ ET LES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT ?



Impliquer la société civile et ne laisser personne de côté

Pour qu'un VSR soit complet, il est important que les associations de collectivités locales impliquent la société civile et les parties prenantes dans son élaboration, et en particulier les populations structurellement discriminées. Pour certains pays, les organisations de la société civile élaborent leurs propres rapports aux niveaux mondial et national (l'évaluation indépendante *Progressing National SDGs Implementation* produite annuellement par une coalition mondiale d'ONG au niveau mondial, *L'Informe Luz* colombien, le *Voluntary People's Review* au Sri Lanka, etc.) avec lesquels les VSR peuvent se coordonner afin d'offrir une vision plus large et plus intégrée des territoires²⁶. Si cela existe, comme au Sri Lanka, ce sera aussi une très bonne occasion de rejoindre la plateforme des partenaires des ODD afin d'échanger entre acteurs et d'adresser des données, des informations et des messages clés communs aux autorités nationales.

La population, et les groupes vulnérables et structurellement discriminés en particulier, sont souvent exclus des mécanismes de consultation traditionnels. Par conséquent, il est possible d'explorer des moyens d'engagement plus directs, par exemple en incitant les collectivités territoriales à approcher les organisations de la société civile qui travaillent avec ces groupes. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, les VSR peuvent devenir un outil pour collecter des informations sur l'augmentation des inégalités. L'inclusion de ces groupes qui, traditionnellement, ne sont pas entendus, peut aider à mieux centrer les aides à la reprise de la crise sur les communautés, ainsi que sur le développement durable. **Les VSR peuvent contribuer à ce que ces groupes marginalisés partagent leurs expériences et leurs priorités.** Il convient donc de mettre en place des méthodologies, des dynamiques, des mécanismes et des instruments sur mesure qui reconnaissent et exploitent les capacités spécifiques des différents groupes cibles.

²⁶ Au niveau mondial, voir le rapport de l'IIDD intitulé "Progressing National SDG Implementation : An Independent assessment of the voluntary national review reports submitted to the UN HLPF", publié chaque année depuis 2016 : <https://www.iisd.org/publications/progressing-national-sdgs-implementation>



Collaborer avec le secteur académique et le secteur privé

L'élaboration d'un rapport de haute qualité alimenté par un système de données qui, de préférence, une fois mis en place, peut être maintenu au fil des ans, est une tâche que les associations de collectivités territoriales ne peuvent généralement pas assumer seules. Par conséquent, les associations peuvent souhaiter collaborer avec les universités, le secteur académique et le secteur privé pour rassembler les informations existantes et en collecter de nouvelles, et développer et systématiser la production de VSR et/ou VLR. Le secteur académique et le secteur privé peuvent également jouer un rôle précieux dans la diffusion des résultats des VSR et dans leur traduction en propositions d'amélioration des politiques publiques.



Collaborer avec les partenaires du développement

Dans différents pays, les associations de collectivités territoriales ont été soutenues par des partenaires de développement pour l'élaboration de leurs VSR. Dans la majorité des cas, la coordination nationale des Nations Unies et le PNUD jouent un rôle important dans le processus de réalisation des VNR. Il est fortement recommandé de les contacter et de les informer sur le processus d'élaboration du VSR et demander leur soutien (information, consultation, etc.). Le réseau sur la Décentralisation et la gouvernance locale (DeLoG), qui regroupe différentes agences de coopération, a collaboré avec CGLU dans différents pays pour soutenir les VSR. ONU-Habitat et les commissions régionales de l'ONU (comme l'UNECA en Afrique et UNESCAP en Asie-Pacifique), ainsi que la GIZ (l'agence de coopération allemande) soutiennent les VLR et VSR dans différents pays. Ils peuvent apporter leur soutien sous forme de conseils techniques, de financement ou en fournissant des données supplémentaires pour le rapport.

En 2020, au **Mozambique**, l'association ANAMM a bénéficié d'un accord avec CGLU et la GIZ. Cet accord a donné lieu au premier VSR de l'ANAMM. Au Bénin, l'élaboration du VSR par l'association ANCB a été également soutenue par les conseils techniques de la GIZ. En 2021, un accord similaire a été mis en œuvre au **Mexique** entre le bureau national chargé du VNR, la GIZ, les associations de collectivités territoriales (FLACMA et CGLU) et l'Université (Tech Monterrey) pour soutenir le développement du VSR et de six VLR. En **Indonésie**, le VSR a été réalisé avec le soutien du projet « *Localize* » de CGLU ASPAC, financé par l'UE. En Tunisie, des entretiens avec des bailleurs internationaux et des partenaires de développement soutenant le processus de décentralisation de la **Tunisie**, comme USAID, BIT, Cities Alliance et CILG-VNG International, ont permis de recueillir des informations pour le VSR. Au **Zimbabwe** également, des réunions consultatives avec des organisations internationales ont été organisées afin d'obtenir des informations supplémentaires pour le VSR.

Toutes les organisations ne peuvent pas être impliquées en même temps dans le processus VSR. Il est important de prévoir dès le début du processus (c'est-à-dire lors de l'élaboration de la feuille de route) qui seront les partenaires, lors de quelle(s) étape(s) l'association de collectivités territoriales demandera leur participation, et dans quelles conditions ils contribueront (c'est-à-dire quelles seront leurs tâches spécifiques). Une communication régulière et fluide avec ces partenaires doit viser à assurer la continuité de leur appropriation du processus ainsi que le respect des tâches et des délais convenus avec eux, afin d'éviter des retards ou des résultats non désirés.

4.6. RÉDACTION DU RAPPORT

Les VSR sont un nouvel outil pour explorer ensemble et apprendre par la pratique. Cela signifie, entre autres, qu'il n'existe pas de modèle officiel unique pour les VSR. Cette section présente quelques recommandations sur la structure de ces rapports, basées sur les expériences des VSR parus en 2020 et 2021.

Les VSR élaborés jusqu'à présent diffèrent dans leur structure. En 2020, les VSR suivaient le modèle des VNR avec quelques adaptations. Au Bénin et au Mozambique, par exemple, la deuxième partie du rapport était organisée autour d'une sélection d'ODD (7 au Bénin, 10 au Mozambique). Au Népal, l'association a trouvé des exemples pour les 17 ODD. Plusieurs VSR ont présenté une sélection d'études de cas (de 2 à 10) soulignant les liens entre les différents ODD. Tous les VSR ont proposé des recommandations politiques. Enfin, les rapports différaient en longueur (de 37 à 70 pages).

En 2021, les structures varient encore, mais leur structure est plus homogène. La structure suggérée par CGLU (présentée ci-dessous) a été suivie par l'Indonésie et le Zimbabwe et un peu adaptée dans les six autres VSR. Presque tous les VSR commencent par une introduction et un chapitre ou une section sur la méthodologie d'élaboration du rapport, se poursuivent par un examen des politiques nationales et de l'environnement institutionnel favorable à la mise en œuvre des ODD. La deuxième partie aborde la manière dont les gouvernements locaux et régionaux travaillent à la réalisation des ODD. Plusieurs rapports comprennent des études de cas sous forme de chapitres supplémentaires ou les mentionnent en annexe. Trois VSR sur huit comportent un chapitre ou une section spécifique sur les moyens de mise en œuvre (financement). Tous se terminent par des recommandations et une présentation des prochaines étapes. Le nombre de pages varie de 28 à 82 (hors annexes).



➔ Structure suggérée

En 2021, afin de soutenir les associations engagées à produire un VSR, CGLU a développé une proposition de structure qui combine les recommandations pour les VNR et VLR mais qui est adaptée aux spécificités des associations de collectivités territoriales :

DÉCLARATION D'OUVERTURE

ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

1. INTRODUCTION

2. MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉLABORATION DU RAPPORT

3. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLES À LA LOCALISATION DES ODD

a) Stratégies nationales de mise en œuvre et de localisation des ODD

b) Mécanismes de coordination nationale

c) Environnement institutionnel favorable aux collectivités locales

4. ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES POUR LOCALISER LES ODD

a) Actions visant à créer une appropriation locale et à ne laisser personne de côté

b) Cartographie des efforts des collectivités locales pour mettre en œuvre les différents ODD

c) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles

5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

6. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

ANNEXE : INDICATEURS

➔ Questions pour aider à développer les contenus de la structure suggérée ci-dessus

Ces suggestions de contenu sont basées sur la structure suggérée par CGLU, sur la base des recommandations de UNDESA pour les VLR, qui ont été adaptées à la perspective des associations des collectivités territoriales.

*Photographie Ryoji Iwata
www.unsplash.com
Tokyo, Japon*

DÉCLARATION D'OUVERTURE

Objectif de cette section : montrer comment l'association de collectivités territoriales considère les ODD dans sa vision d'un avenir durable, comment les ODD sont intégrés dans ses plans et ses stratégies, et quels sont les principaux messages véhiculés par le VSR.

- » Un court message du président de l'association de collectivités territoriales pour souligner le rôle des collectivités dans la localisation des ODD, ainsi que pour mettre en évidence les principaux messages adressés au gouvernement national et aux partenaires (1 page).

ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Objectif de cette section : attirer l'attention du lecteur sur les principaux messages du VSR, y compris les avancées, les défis et les leçons apprises.

- » Bref résumé des principaux résultats et des progrès réalisés par les collectivités territoriales dans le pays pour la localisation des ODD (avancées et obstacles), et des principales conclusions ou recommandations pour l'avenir (2 à 3 pages).

1. INTRODUCTION

Objectif de cette section : contextualiser brièvement le processus d'élaboration du VSR dans le pays et les objectifs qu'il poursuit.

- » Brève description des caractéristiques des collectivités territoriales dans votre pays (par exemple, nombre, typologie/niveaux, compétences, etc.)
- » Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à développer un VSR ? Pourquoi la localisation des ODD est-elle importante pour les collectivités locales ? Des VSR ou VLR ont-ils été développés dans le passé ? Et si oui, quel impact ont-ils eu ?
- » Comment les collectivités locales dans votre pays marquent-elles une transition vers le développement durable ?
- » Quel est la place des collectivités dans les politiques nationales pour la mise en œuvre des ODD ?
- » Présentation de la structure du rapport

*Photographie Georgeta Dendrinu
www.pexels.com
Londres, Royaume Uni*



2. MÉTHODOLOGIE

Objectif de cette section : rendre compte de la méthodologie complète utilisée pour la production du VSR.

- »» Quelle méthodologie a été utilisée pour l'élaboration du VSR ?
- »» Comment le processus a-t-il été coordonné (par une ou plusieurs associations de collectivités locales, par une équipe de rédaction de l'association, ou par des experts, etc.) ?
- »» Certains ODD ont-ils été classés par ordre de priorité et, si oui, comment la prise de décision a-t-elle été effectuée ? Comment les domaines qui ne sont pas prioritaires aujourd'hui seront-ils traités à l'avenir ?
- »» Comment les collectivités territoriales de l'ensemble du pays ont-elles été incluses dans le processus d'élaboration du VSR ? D'autres parties prenantes locales ont-elles également été associées et comment ont-elles été sélectionnées ?
- »» Quelle méthodologie a été adoptée pour garantir que le processus soit inclusif ? L'inclusion peut-elle être améliorée à l'avenir ?
- »» Comment les données, informations et études de cas ont-elles été collectées, et quels ont été les défis, lacunes et opportunités de ce processus ?
- »» Comment les données et indicateurs des ODD ont-ils été localisés dans les administrations locales et régionales de votre pays, et quels sont les défis à relever ?
- »» Quels sont les enseignements à tirer de ce processus VSR, qui permettront de rationaliser les futurs efforts de suivi des ODD ?

3. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL FAVORABLE À LA LOCALISATION DES ODD

Objectif de cette section : décrire les principales caractéristiques du système de gouvernance et illustrer la relation entre les niveaux infranationaux de gouvernement et le niveau national, en mettant en évidence les différentes stratégies nationales pour la mise en œuvre des ODD et, en particulier, la localisation, le dialogue entre ces niveaux par le biais de mécanismes de coordination, et la mesure dans laquelle l'environnement institutionnel permet et soutient l'action locale pour la réalisation de l'Agenda 2030.

a) Stratégies nationales pour la mise en œuvre et la localisation des ODD

- »» Quelles sont les principales stratégies nationales pour la mise en œuvre et la localisation des ODD ? Comment affectent-elles les collectivités territoriales ?

b) Mécanismes de coordination nationale

- »» Comment décririez-vous la relation entre les collectivités locales et régionales, leur association et le gouvernement national, notamment avec les institutions nationales chargées de la coordination et de l'élaboration des rapports de suivi des ODS (VNR) ?

- » Comment les collectivités locales et régionales coopèrent-elles pour mettre en œuvre les ODD, par exemple par le biais de leur association ?

c) Environnement institutionnel favorable aux collectivités territoriales

- » Quelles sont les tâches et les responsabilités des collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre des ODD ? Comment cela s'inscrit-il dans le processus général de décentralisation de votre pays ?
- » Comment la décentralisation fiscale et les finances locales sont-elles mobilisées (ou non) pour soutenir la localisation des ODD ? (Par exemple, analyser la part des revenus et des dépenses locales dans le budget national, l'investissement local, etc.)
- » Le cadre institutionnel national facilite-t-il le dialogue et la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement pour soutenir la mise en œuvre des ODD, créer des synergies et réduire les chevauchements ? (Gouvernance multiniveau)
- » Comment le système national de planification facilite-t-il la mise en œuvre des ODD et la coordination avec les autorités régionales et locales (par exemple, pour intégrer les priorités nationales des ODD dans les plans régionaux et locaux, et vice versa) ? Comment les stratégies ministérielles sectorielles (par exemple les politiques urbaines, la santé, l'éducation) prennent-elles en compte les plans et priorités des collectivités locales pour soutenir la localisation des ODD ?



« En Norvège, nous avons bénéficié de bonnes relations et de l'existence d'un système existant de consultation et de dialogue avec le gouvernement national. Cela a permis d'aboutir à un processus inclusif de suivi des ODD auquel a participé l'ensemble du gouvernement. Les rapports de suivi nationaux ont tendance à être incomplets lorsqu'il s'agit de comprendre et d'expliquer les progrès locaux et régionaux vers les ODD. En combinant un VNR avec un VSR et plusieurs VLR, comme la Norvège l'a maintenant fait, nous pouvons apprendre de leurs lacunes respectives et prendre les mesures appropriées. Au cours du processus d'élaboration de son VSR, KS a conclu un accord politique avec le gouvernement national norvégien pour prendre des mesures conjointes sur la mise en œuvre des ODD. Cet accord prouve que nous pouvons transformer les connaissances des rapports volontaires (VNR, VSR, VLR) en actions conjointes, impliquant différents niveaux de gouvernement. »



Anne Romsaas

Conseillère en chef sur les ODD, Association norvégienne des autorités locales et régionales (KS), Norvège. Le VSR de la Norvège est disponible ici :

https://gold.uclg.org/sites/default/files/norway_2021.pdf

4. ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES POUR LOCALISER LES ODD

Objectif de cette section : démontrer le rôle essentiel que jouent les collectivités territoriales dans la réalisation de l'Agenda 2030 en analysant la situation de départ et les tendances, les avancées, les défis et les enseignements tirés, ainsi que les mesures prises pour combler les lacunes et relever les défis auxquels elles font face.

a) Actions visant à favoriser l'appropriation locale des ODD et à ne laisser personne de côté

- » Quelles sont les actions de votre association de collectivités locales dans la promotion des ODD auprès des collectivités locales et régionales ? Par exemple : campagnes, formations, communication, etc.)
- » Quels sont les principaux engagements ou actions mis en œuvre par les collectivités territoriales dans votre pays pour soutenir les ODD (ou les autres agendas de développement durable tels que l'Accord de Paris sur le Climat, le cadre de Sendai pour la prévention des catastrophes naturelles, le Nouvel Agenda Urbain, etc.) ? Par exemple : déclarations, conférences, plans d'action, etc. Il s'agit ici de signaler les plus importantes.
- » Quelles sont les actions des collectivités locales pour diffuser et promouvoir les ODD auprès de leurs citoyens ? Les collectivités territoriales participent-elles à des campagnes ou à des initiatives en faveur des ODD initiées par la société civile ou d'autres acteurs ? Il s'agit ici de donner différents exemples.
- » La participation de multiples parties prenantes influence-t-elle la localisation des ODD ? C'est-à-dire, y a-t-il des alliances ou des plateformes locales ? Favorisent-elles l'innovation, les partenariats, la coopération et la mobilisation locale pour localiser les ODD ?
- » Comment le principe de ne laisser personne de côté se traduit-il dans la pratique au niveau des collectivités locales ? Y a-t-il des initiatives au niveau des collectivités locales pour intégrer les populations les plus vulnérables ? Par exemple : offrir des alternatives aux personnes de la rue pendant le COVID, assurer l'accès aux aliments et aux services essentiels, etc.
- » Comment les droits humains, la non-discrimination et l'égalité des sexes sont-ils intégrés dans les stratégies, plans, programmes et politiques au niveau local ?

b) Cartographie des efforts déployés par les collectivités locales pour mettre en œuvre les ODD

- » Est-ce que les collectivités locales ont progressé dans l'intégration des ODD dans leurs plans de développement locaux et dans leurs budgets ? (C'est ce qu'on appelle l'« alignement » avec les ODD.) Quels sont les défis à relever à cet égard ?
- » Pouvez-vous calculer le nombre ou le pourcentage de collectivités locales qui ont intégré les ODD dans les plans de développement local au niveau national (et si possible par type de gouvernements locaux - municipalités, comtés, régions) ?
- » Quelles sont les principales différences géographiques dans les efforts des collectivités locales pour mettre en œuvre les ODD ? Certaines régions

sont-elles plus avancées que d'autres ? Certaines zones prennent-elles du retard ? Qu'est-ce qui explique ces différences et comment pourrait-on y remédier ?

- » Comment ces différences spatiales s'articulent-elles avec le principe de ne laisser personne ou aucun lieu de côté ?

c) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles

- » Incluez une analyse des progrès réalisés pour l'ensemble des 17 ODD, en vous basant sur des exemples, des études de cas et sur les données disponibles. (Une analyse approfondie de tous les ODD est fortement encouragée. Toutefois, dans le cas d'une hiérarchisation des objectifs, traitez en détail vos objectifs prioritaires, et les autres par une analyse plus rapide).
- » L'analyse qualitative est aussi importante que l'analyse des données et des indicateurs : présentez un échantillon d'études de cas pour différents ODD afin d'illustrer les efforts réalisés par différents types de gouvernements locaux (grandes villes ou petites villes, provinces ou régions), en accordant une attention particulière aux pratiques innovantes, suivant les critères définis dans la section 4.4 sur les études de cas.
- » Quelles tendances pouvez-vous mettre en évidence ? Quels sont les succès, les problèmes émergents, les enseignements tirés et les mesures prises pour combler les lacunes et relever les défis ?
- » Où peut-on trouver les meilleures pratiques et solutions ? Ces solutions nécessitent-elles les conseils et le soutien d'organisations externes ?
- » Analyse des données : existe-t-il des données localisées pour mesurer les progrès réalisés ? Les progrès sont-ils suivis au niveau des collectivités locales, au niveau du gouvernement national et/ou également au niveau des associations de collectivités territoriales ? Comment les collectivités et leurs associations entendent-elles suivre les progrès à l'avenir ?
- » Que pourrait-on faire pour améliorer le suivi et l'évaluation fondés sur des données locales ? En l'absence de données, peut-on trouver d'autres solutions pour améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD, par exemple en impliquant d'autres parties prenantes (académie, société civile, secteur privé) ?

5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Objectif de cette section : évaluer les ressources nationales et locales existantes (humaines, techniques et financières), et la capacité des autorités régionales et locales à mobiliser des ressources locales, ainsi que les opportunités et les défis rencontrés.

- » Quelles sont les ressources financières nationales et locales existantes pour la mise en œuvre des ODD ?
- » Quelle est la capacité des collectivités locales à collecter des ressources et à les allouer efficacement ?
- » Quels sont les besoins supplémentaires nécessaires aux collectivités, pour mettre en œuvre efficacement les ODD, tels que le financement, la technologie, le renforcement des capacités et les données ?

- » Comment les systèmes financiers et les allocations de ressources sont-ils alignés pour soutenir la réalisation des ODD et le principe de ne laisser personne de côté ?
- » Quels sont les principaux défis pour les collectivités locales en matière d'exploitation de sources nouvelles ou supplémentaires ?
- » Quels sont les besoins des fonctionnaires des collectivités locales, et que fait-on pour améliorer leurs capacités à réaliser les ODD (formation, renforcement des capacités, conditions de travail, etc.) ?
- » Quels types de partenariats et de collaborations aideraient les collectivités locales à répondre à ces besoins lors de la mise en œuvre ? Des initiatives de coopération décentralisée aident-elles déjà à cet égard ?

6. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

Objectif de cette section : sur la base des principales conclusions et des résultats du VSR, présenter des recommandations pour les différents partenaires impliqués dans la localisation des ODD et les étapes prévues pour améliorer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

- » Quelles sont les recommandations pour améliorer encore la mise en œuvre des ODD, tant à l'égard des collectivités territoriales que du gouvernement national et du cadre institutionnel ?
- » Quels sont les principaux progrès réalisés par les collectivités territoriales, quelles sont les opportunités et quels sont les reculs observés dans la localisation des ODD ?
- » Quels enseignements les collectivités locales et leur association ont-elles tiré du processus d'élaboration du VSR ?
- » Sur la base des résultats du VSR, quelles mesures sont nécessaires pour améliorer la mise en œuvre locale et régionale des ODD ?
- » Quelles actions concrètes l'association entend-elle entreprendre pour améliorer ses efforts et relever les défis qui ont été identifiés ?
- » Comment l'association prévoit-elle d'assurer un suivi continu de la mise en œuvre des ODD par les collectivités locales et régionales, et quand réalisera-t-elle son prochain VSR ?

ANNEXE : INDICATEURS ET AUTRES

Objectif de cette section : inclure des informations complémentaires sur les indicateurs utilisés dans le VSR pour mesurer les progrès de localisation des ODD, le niveau de désagrégation des données utilisées et tout autre élément que l'association de collectivités territoriales pourrait juger nécessaire de joindre à son rapport.

- » Quels indicateurs ont été utilisés pour mesurer les progrès ?
- » Comment ont-ils été désagrégés (par sexe, classes d'âge et autres) ?
- » Y a-t-il d'autres informations complémentaires qui devraient être incluses dans une annexe ?

4.7. COMMENT ORGANISER LA DIFFUSION ET LE PLAIDOYER À TRAVERS L'UTILISATION DES RÉSULTATS

Les VSR doivent avant tout être des rapports utiles, qui soutiennent le travail politique et de plaidoyer des associations de collectivités locales. **Les VSR doivent être compris non pas comme une fin en soi mais comme des moyens et des leviers de transformation politique.** Cela signifie que leur diffusion doit être organisée suivant des objectifs spécifiques. C'est au moment où les VSR sont finalisés que le véritable travail commence, avec la publication (à diffuser par e-mail et à imprimer), la diffusion et l'utilisation des résultats pour soutenir le plaidoyer des associations de collectivités territoriales.

La manière d'organiser la diffusion et le plaidoyer dépend du contexte, de l'objectif du VSR (voir la section 2 ci-dessus) et des possibilités dont dispose l'association de collectivités locales.

Deux questions directrices doivent être prises en compte par les associations afin de commencer à donner forme à leur stratégie de diffusion et de plaidoyer :

Que voulez-vous que le rapport apporte à votre association et à ses membres ?

- » Votre association souhaite-t-elle que le grand public comprenne mieux les efforts déployés par les collectivités locales pour mettre en œuvre les ODD ?
- » Le VSR doit-il renforcer l'image des collectivités locales pour soutenir la localisation des ODD ?
- » Devrait-il stimuler la reconnaissance politique du rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des ODD ?
- » Cherche-t-il à attirer l'attention sur les conditions financières défavorables auxquelles sont confrontés les collectivités locales et à favoriser la transformation ?
- » A-t-il pour but de créer une unité autour d'un programme commun ?
- » Ambitionne-t-il de relever des défis dans des domaines politiques spécifiques ?

Conclusions et recommandations politiques : à qui s'adressent-elles ?

- » Quels sont les messages particuliers à transmettre à chaque partenaire et/ou au gouvernement national ?



*Photographie Danilo Ugaddan
www.pexels.com
Fatih, Turquie*

- » Quelle est la meilleure façon de les approcher, avec quels moyens ? Quel est le meilleur moment pour le faire ?

Pour la diffusion, calculez le nombre de rapports à imprimer en fonction des objectifs de votre stratégie de sensibilisation (et de votre budget) : un nombre limité pour être présenté officiellement au gouvernement national et aux partenaires clés, ou un nombre plus important pour être distribué parmi vos membres. Envisagez-vous d'autres produits de sensibilisation pour faciliter la diffusion du VSR (vidéo, page web dédiée, brochures, sessions de formation, etc.) ?

Pour la diffusion du VSR dans votre pays, il est important de définir votre message clé, votre public cible et vos canaux de communication. Voici quelques actions que vous pouvez entreprendre vis-à-vis des différentes parties prenantes avec lesquelles vous souhaitez vous engager :

Gouvernement national / parlement

- » Partager une première version du VSR avec le Premier ministre ou le ministre concerné ;
- » Partager le VSR avec les ministères concernés et les autorités gouvernementales nationales et/ou les membres du Parlement pour discuter des moyens de combler les lacunes et de relever les défis ;
- » Présenter le VSR lors d'un lancement conjoint VNR-VSR ;
- » ...

Membres de votre association / collectivités territoriales

- » Organiser une conférence de lancement du VSR, des ateliers régionaux sur le VSR, des webinaires ;
- » Publier un article dans le bulletin d'information des membres, partager le VSR complet, partager un résumé des recommandations politiques ;
- » Élaborer un guide pour apporter des informations aux collectivités territoriales sur la mise en œuvre des recommandations politiques du VSR ;
- » ...

Grand public

- » Communiquer sur le VSR via votre site web et les médias sociaux ;
- » Rédiger un communiqué de presse et des articles de journaux résumant le VSR pour le public ;



Photographie Manuel Joseph
www.pexels.com
Munich, Allemagne

- » Organiser une conférence publique de présentation du VSR ;
- » Organiser une interview radio avec votre président ou un podcast sur les résultats du VSR ;
- » Enregistrer une vidéo attrayante pour communiquer les principaux messages des VSR au public ;
- » ...

Partenaires

- » Favoriser une réunion pour la présentation des résultats et la diffusion conjointe du VSR, par le biais des mécanismes de participation des partenaires qui ont bien fonctionné pendant la rédaction du VSR ;
- » Impliquer les partenaires et les parties prenantes tels que la société civile, le monde universitaire et les partenaires de développement dans la stratégie de diffusion et échanger autour des meilleures méthodes, moyens et moments pour que chacun d'entre eux contribue à la diffusion de la VSR ;
- » ...

Bien sûr, cette liste n'est pas exclusive. D'autres publics, stratégies et messages clés sont possibles, ainsi que diverses combinaisons des possibilités mentionnées ici. L'important est de définir ce que votre association souhaite que le VSR (lui) apporte, et de commencer à planifier la diffusion et l'utilisation des résultats dès que possible.

Au **Mozambique**, l'association ANAMM a enregistré une vidéo pour le public de manière à diffuser les principaux messages de son VSR.

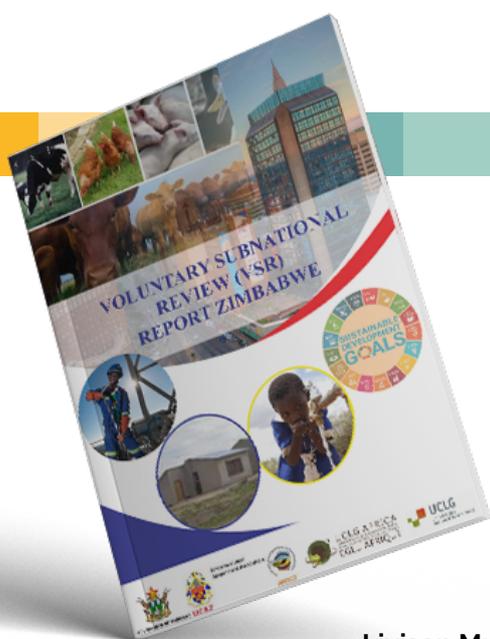
En **Norvège**, le VSR a été à la fois imprimé et publié en ligne, puis diffusé par le biais d'articles et via les réseaux sociaux. Un dialogue a été organisé sur un événement de lancement conjoint avec le gouvernement national. En outre, un podcast a été développé avec le ministre des collectivités locales et de la modernisation et le président de l'association des collectivités locales et régionales KS. Un accord politique entre le ministère et KS sur l'innovation et les ODD a été conclu, ainsi qu'un engagement à développer une feuille de route pour une action ultérieure sur les ODD. Au niveau international, l'association KS a été incluse dans la délégation norvégienne au FPHN en 2021, et elle a présenté son VSR lors du Forum des gouvernements locaux et régionaux.

En **Indonésie**, les groupes cibles du VSR étaient les collectivités locales et leurs associations, ainsi que les acteurs non étatiques au niveau local. Ainsi, en mai-juin 2021, le VSR a été soumis au Secrétariat national des ODD, aux collectivités locales et à leurs associations, et un atelier virtuel à petite échelle a été organisé avec les associations participantes pour planifier l'utilisation et le suivi des recommandations du VSR. En juillet-août 2021, le VSR a été mis à disposition sous forme numérique sur les sites web des associations de collectivités locales, sur le site web de CGLU Asie-Pacifique (ASPAC), et sur le réseau national des SDG ITB. De plus, le VSR a été inclus dans le lancement national virtuel du VNR. Le VSR a été distribué en copies imprimées lors d'une conférence et d'expositions. En septembre 2021, le VSR a été diffusé lors d'un panel parallèle organisé dans le cadre du Congrès 2021 de CGLU ASPAC à Zhengzhou.

En ce qui concerne l'utilisation des résultats de la VSR à des fins de plaidoyer, les stratégies varieront en fonction des différentes parties prenantes impliquées.

En se concentrant d'abord sur les autorités nationales, il sera essentiel d'ouvrir la communication avec les homologues du gouvernement national concernés par tout ce qui a trait au développement durable, pour mettre en évidence les conclusions et les recommandations du VSR, ainsi que les lacunes et les défis qui nécessitent leur soutien. Cela peut se faire soit au sein des mécanismes de coordination des ODD existants où l'association de collectivités territoriales a une représentation institutionnelle formelle (tels que les points focaux ODD, les comités de pilotage ODD, etc.), soit au sein de nouveaux canaux de communication qui peuvent être ouverts en profitant du lancement du VSR et de la diffusion de ses conclusions. **Un accord avec les homologues des gouvernements nationaux devra être conclu sur la manière de donner suite aux actions requises**, par exemple par le biais d'une feuille de route dédiée au suivi des ODD ou par le développement conjoint de stratégies nationales de mise en œuvre des ODD qui répondent mieux aux besoins, aspirations et objectifs des collectivités locales. L'inclusion de l'association de collectivités territoriales et/ou de collectivités locales dans la délégation nationale au FPHN démontrerait l'engagement du gouvernement national à soutenir la perspective et les efforts locaux en matière de localisation des ODD.

Une autre action clé consistera à **utiliser les résultats pour favoriser la collaboration pour la mise en œuvre des ODD** avec les institutions et partenaires du gouvernement national qui se concentrent sur les collectivités locales (tels que le Ministère des collectivités locales, ou le Ministère de l'intérieur) ainsi qu'avec les conseillers et les exécutifs des collectivités locales elles-mêmes. Ceci est nécessaire afin d'obtenir un soutien politique pour le travail de plaidoyer des associations de collectivités territoriales lié aux ODD, et pour obtenir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des ODD au niveau local.

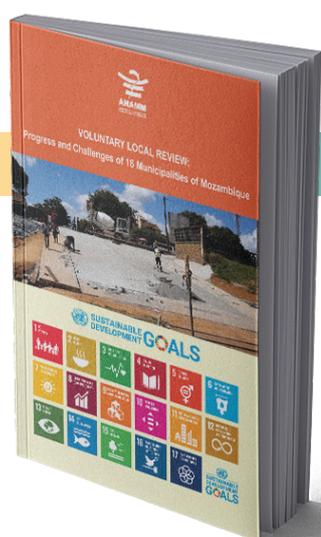


« Nous nous sommes rendu compte que la mise en œuvre des ODD au Zimbabwe était en cours, et que le problème majeur était qu'il n'y avait pas encore de rapport de suivi à ce sujet. Le processus VSR nous a aidés à avoir un point de vue plus critique là-dessus pour qu'à l'avenir, nous puissions avoir des structures qui nous aident vraiment à suivre la mise en œuvre des ODD, et pour que les membres de notre association soient également en mesure de rendre compte de leurs avancées. Aujourd'hui, nous sommes heureux de dire que même le gouvernement national reconnaît l'importance de ces efforts de suivi et est prêt à travailler sérieusement avec notre association pour s'assurer que chaque année, chaque municipalité présente ses performances en termes de mise en œuvre des ODD. »

Livison Mutekede

Secrétaire général de l'association de collectivités territoriales du Zimbabwe (ZILGA) et de l'association de conseils urbains du Zimbabwe (UCAZ), Zimbabwe. Le VSR du Zimbabwe est disponible ici : https://gold.uclg.org/sites/default/files/zimbabwe_2021.pdf

Au sein des associations de collectivités territoriales, des mesures doivent être prises pour guider l'utilisation des résultats du VSR pour soutenir leurs membres. La première étape consistera à **établir un programme de travail avec les objectifs, les actions, les acteurs impliqués, etc. prévus dans les mois à venir, en s'appuyant d'ores et déjà sur les résultats, les conclusions et les recommandations des VSR**. Par exemple, les actions à entreprendre en fonction de ces résultats pourraient être : le renforcement des capacités des collectivités locales et de leurs associations, la sensibilisation de leur personnel et de leurs membres politiques, l'intégration des ODD dans les stratégies des associations de collectivités locales et dans les plans de développement locaux, une meilleure communication des résultats parmi les collectivités et les acteurs locaux pour générer une appropriation locale de l'Agenda 2030, le développement d'indicateurs et de systèmes de suivi, la construction de nouveaux partenariats ou le renforcement des alliances existantes, la recherche de partenaires locaux et internationaux pour un soutien technique et financier, la recherche d'autres arènes internationales où diffuser les résultats, etc.



Ekatherine Murillo

Experte en finances locales et gouvernance, Conseillère de l'Association des municipalités du Mozambique, GIZ (Agence de coopération allemande pour le développement). Le VSR du Mozambique est disponible ici : https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/mozambique_2020_english.pdf



« Le premier VLR du Mozambique a identifié les efforts déployés par les municipalités pour améliorer la vie de leurs populations, dans le cadre de leurs compétences et de l'Agenda 2030, et malgré leurs contraintes (financières et autres). La diffusion des résultats du VSR du Mozambique est toujours en attente, en raison de la pandémie de COVID-19, mais reste une priorité. Les bonnes pratiques devraient être connues et reproduites par d'autres municipalités. Elles concernent les politiques, programmes et projets qui ont été menés avec succès et qui aideront les groupes vulnérables à se remettre de la crise causée par la pandémie et qui garantissent que personne ne soit laissé de côté. »

Au niveau institutionnel, il peut s'avérer nécessaire d'attribuer la responsabilité de faire avancer les actions pour la localisation des ODD à un département spécifique ou à un membre du personnel qui a la capacité de coordonner les différents départements et de s'appuyer sur l'expertise diversifiée du personnel. S'il existe, le membre du personnel ou le département responsable de la localisation des ODD pourrait être renforcé pour assurer le suivi du processus VSR. En outre, la désignation d'un maire ou d'un élu ou d'un groupe de maires/élus comme "responsables de la politique des ODD" ou "ambassadeurs des ODD" peut s'avérer utile, car ils peuvent représenter l'association de collectivités locales au FPHN pour mobiliser davantage de

soutien politique. Dans le même temps, ils peuvent stimuler d'autres actions et le suivi des progrès réalisés au niveau local.

Les VSR font déjà partie d'un mouvement mondial croissant pour la localisation et le suivi des ODD, comme le montre ce guide. Partager les VSR et leurs résultats avec des organisations internationales telles que CGLU, ainsi qu'avec des pairs d'autres pays et régions du monde, aura un effet catalyseur pour que ce mouvement prenne de l'ampleur. Il a été largement démontré que l'engagement mondial et les actions conjointes soutiennent la transformation aux niveaux local, national et international, et les associations de collectivités locales impliquées dans des processus d'élaboration de VSR sont un élément essentiel de ce succès. Les associations de collectivités locales sont donc encouragées à diffuser leurs VSR, leurs résultats, leurs conclusions et leurs recommandations auprès des institutions internationales et des pairs avec lesquels elles sont régulièrement ou ponctuellement en contact. Elles sont également invitées à participer aux forums locaux et mondiaux pour le développement durable, tels que le FPHN et les *VLR-VSR Days* organisés dans le cadre de ce forum, le Sommet Africités, le Forum de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, entre autres.



En Afrique, la **Journée de la décentralisation** célébrée le 10 août constitue un excellent moment pour les autorités locales, le gouvernement national et les autres parties prenantes pour faire le point sur la mise en œuvre de l'agenda des ODD - et donc une très bonne occasion de discuter plus avant des conclusions des VSR.

*Photographie Rohan Reddy
www.unsplash.com
Maputo, Mozambique*

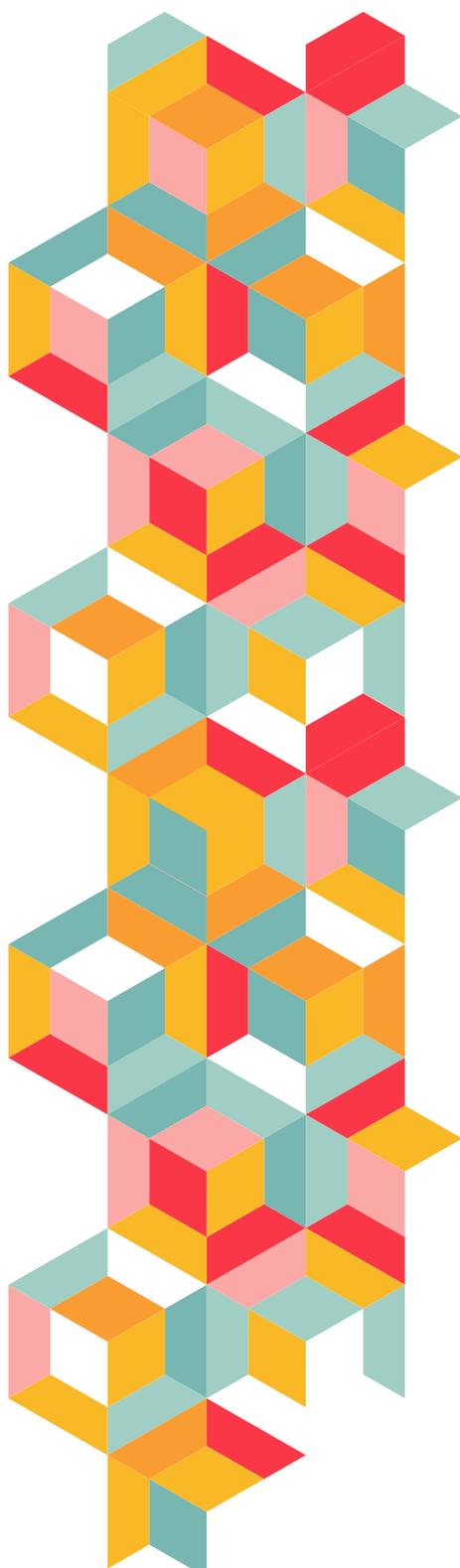
5. PROCHAINES ÉTAPES

Ce guide fournit des conseils concrets sur les aspects techniques et les approches à prendre en compte lors de l'élaboration d'un VSR puis de son utilisation comme levier de plaidoyer. L'objectif est clair : fournir un soutien direct aux associations de collectivités territoriales pour qu'elles soient toujours plus nombreuses à produire des VSR, et renforcer ainsi le mouvement mondial pour la localisation des ODD.

Cette publication a récapitulé et analysé les VSR produits à ce jour par différentes associations de collectivités territoriales dans 14 pays. Sur la base de ces rapports et des connaissances recueillies lors des moments d'échange d'expériences entre ces associations, organisés de manière à accompagner le processus d'élaboration de leurs VSR, ce guide met en évidence le potentiel et les défis que ces rapports représentent. De plus, ce guide s'appuie des conversations avec différents acteurs qui, depuis les territoires et le niveau local, constituent un écosystème de plus en plus important pour le suivi de l'Agenda 2030 et des ODD.

Les VSR ont déjà dépassé le stade d'expérience pilote pour devenir un outil consolidé qui a fait ses preuves en contribuant au débat mondial et au suivi des ODD. En effet, **les impacts positifs des VSR publiés à ce jour sur les processus infranationaux et nationaux de suivi des ODD ont été remarquables par leur ampleur et leur rapidité.** Comme ce guide l'a montré, les VSR fournissent une vue d'ensemble, au niveau national, du rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des ODD : non seulement les VSR fournissent un suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD, mais ils encouragent également un processus de coproduction en facilitant l'échange de connaissances et d'expériences entre les associations de collectivités territoriales et leurs membres, ainsi qu'entre ces associations et les gouvernements nationaux. Dans le même temps, les VSR constituent un appel à l'action, en ce qu'ils permettent d'identifier les défis auxquels font face les collectivités locales et promeuvent l'appropriation des ODD par les territoires. L'évolution des VSR illustre le rôle que les associations de collectivités locales peuvent jouer pour soutenir leurs membres vers un développement plus durable.

En seulement deux ans, les VSR ont démontré leur capacité à accélérer l'élaboration de rapports de suivi des ODD depuis les territoires et le niveau local, selon une approche *bottom-up*, en donnant de la visibilité, dans le cadre des processus nationaux de suivi de l'Agenda 2030, aux initiatives inspirantes et aux défis rencontrés par plus de 16 000 collectivités territoriales issues de 14 pays. Ils ont facilité l'intégration des voix des collectivités locales dans le processus d'élaboration des VNR : les VSR ont été cités ou



Photographie Polina Kuzovkova
www.unsplash.com
Cepaka, Indonésie



même intégrés dans les rapports nationaux, renforçant ainsi le dialogue entre les niveaux national et infranational pendant le processus de suivi des ODD. De plus, les VSR ont eu un impact positif direct sur la gouvernance multiniveau pour la mise en œuvre des ODD, en promouvant et en consolidant le dialogue entre les niveaux de gouvernement et les acteurs non gouvernementaux et, à plusieurs reprises, en parvenant à faire intégrer les associations de collectivités territoriales dans les mécanismes de coordination nationale pour la mise en œuvre des ODD.

En outre, **en favorisant une plus grande appropriation des ODD au niveau local, les processus VSR ont un effet multiplicateur et contribuent à renforcer le plaidoyer des associations de collectivités territoriales, ainsi que la reconnaissance du rôle des collectivités dans les stratégies nationales et les débats internationaux sur la mise en œuvre des ODD.** En ce sens, les VSR contribuent à dynamiser les actions réalisées pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 dans le cadre de la Décennie d'action des Nations unies pour le développement durable.

Dans la conjoncture mondiale actuelle, au lendemain de la pandémie de COVID-19, et dans un contexte marqué par l'aggravation des crises climatiques et sociales, il est impératif d'aligner les plans de relance et les engagements mondiaux avec les ODD. Dans le cadre de la relance post-COVID-19, les VSR peuvent servir aux associations de collectivités territoriales comme moyen de pression en faveur de l'implication des collectivités dans les plans et programmes de relance que les gouvernements nationaux définissent et commencent à mettre en œuvre dans différents pays et régions. Les VSR fournissent des données localisées et désagrégées qui peuvent être utilisées pour améliorer les politiques publiques. Ces informations peuvent également favoriser la mobilisation de fonds suffisants pour que les collectivités territoriales soient à même d'améliorer les services publics locaux de base et de construire des communautés plus solidaires et résilientes. De telles données sont également essentielles pour faire respecter le principe de « ne laisser personne et aucun territoire de côté ».

Cités et Gouvernements Locaux Unis, ses sections régionales et son Groupe de renforcement des capacités et des institutions (CGLU-CIB) invitent chaleureusement les associations de collectivités territoriales du monde entier à participer à cet effort mondial de suivi des ODD par le biais du l'élaboration de VSR dans leurs pays. A travers ce guide, CGLU réaffirme son engagement à soutenir ce travail commun pour la réalisation des ODD. Cela passe par l'organisation d'ateliers dédiés aux associations de collectivités territoriales, le renforcement de leurs capacités par le biais de l'assistance technique et la création d'alliances avec différents partenaires, entre autres actions clés, dans le but de renforcer le rôle et les capacités des collectivités territoriales dans le cadre de l'effort global commun pour promouvoir des modèles de développement plus justes, inclusifs et durables.

ANNEXE : COLLECTE DE DONNÉES ET INDICATEURS

La collecte de données et d'expériences locales est essentielle afin d'étayer le récit et les messages clés des VSR avec des preuves empiriques. Cependant, le cadre global d'indicateurs pour les ODD développé par le Groupe inter-agences sur les indicateurs des ODD (IAEG-SDGs) en 2017 n'est pas adapté aux collectivités territoriales²⁷. Entre autres, les 231 indicateurs ne contiennent pas tous des méthodologies facilitant la collecte de données²⁸. En outre, l'alignement des données et des indicateurs nationaux sur l'ensemble des indicateurs de l'ONU reste problématique et la disponibilité des données pose souvent problème.

Approfondissant les idées et recommandations évoquées dans la section 4.4, voici quelques suggestions supplémentaires qui pourraient vous aider à relever le défi de la collecte d'indicateurs et de données et, par conséquent, à renforcer votre VSR.

1. Contactez votre institut national des statistiques : pour demander et partager des données

Les instituts et bureaux nationaux de statistiques recueillent de nombreuses informations qui couvrent généralement tous les domaines du développement durable et grâce auxquelles les autorités nationales sont en mesure de suivre la mise en œuvre des ODD dans leur pays. Un premier pas vers le développement d'un système local de suivi des ODD consiste à approcher ces institutions nationales, afin de **déterminer comment les collectivités territoriales peuvent générer et collecter leurs propres données, ainsi qu'aider aux tâches de suivi ou utiliser les données générées et collectées par les gouvernements nationaux**, en particulier lorsque celles-ci sont désagrégées par territoires et groupes de population.

Il est également important d'analyser l'ensemble des indicateurs sélectionnés par votre gouvernement pour suivre les ODD et la mesure dans laquelle ils correspondent à ceux du Groupe inter-agences sur les indicateurs des ODD (IAEG-SDGs). Dans les cas où les collectivités locales ont la responsabilité d'atteindre des objectifs spécifiques et des indicateurs sélectionnés (que ce soit une responsabilité totale ou partagée), votre implication dans la génération, la collecte et l'analyse des données est essentielle pour un bon suivi des progrès et des reculs au niveau local. Deux exemples vous aideront à mieux comprendre cette idée :

- » La première cible de l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement est la suivante : "D'ici 2030, assurer un accès universel et équitable à une eau potable sûre et abordable". L'IAEG propose un seul indicateur pour suivre cette cible : "6.1.1. Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés de manière sûre". Bien que dans une majorité de pays les collectivités locales exercent des responsabilités dans la distribution de l'eau potable, dans de nombreux cas, cette responsabilité est partagée avec le gouvernement national qui réglemente le service et, parfois, qui décide d'externaliser la distribution de l'eau à un service public national ou à une entreprise privée. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent avoir des pouvoirs limités concernant cette cible. Toutefois dans tous les cas, elles sont toujours responsables de questions liées à l'accès à l'eau potable et doivent souvent mettre en œuvre des solutions pour

²⁷ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

²⁸ L'IAEG fait la distinction entre les indicateurs de niveau I (116 sur 228 indicateurs, soit 50,9%), qui sont méthodologiquement clairement définis et fiables et utilisent des données généralement disponibles dans tous les contextes nationaux avec une périodicité et une fréquence adéquates ; les indicateurs de niveau II (92/228, 40,3%), qui ont des normes et des méthodes universellement acceptées, mais dont les données ne sont pas régulièrement produites par la plupart des pays ; et les indicateurs de niveau III (20/228, 8,8%), dont la méthodologie est en cours de développement et de test, mais qui n'ont pas de norme internationale reconnue.

les quartiers les plus pauvres ou les bidonvilles non desservis par le service public.

- » Concernant l'ODD 13 sur le changement climatique, la plupart des cibles et des indicateurs ne sont définis que pour le suivi au niveau national (à l'exception de la cible 13.3 sur le pourcentage de collectivités locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe). Cependant, bon nombre des actions requises (élaborer des politiques et stratégies pour faire face aux impacts du changement climatique, favoriser la résilience climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, entre autres) nécessite une forte implication des collectivités territoriales pour être menées à bien. Par conséquent, la collecte d'informations sur le nombre de collectivités locales ayant adopté des plans d'action contre le changement climatique ou mettant en œuvre des politiques de réduction des émissions de CO₂ (par exemple, la réduction des émissions provenant des voitures, la promotion des énergies renouvelables, etc.) contribue tout à fait au suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau infranational.

2. Mobilisez vos membres

Tirez parti de la relation que vous entretenez avec votre réseau, ainsi qu'avec vos partenaires et contacts, afin de collecter et de gérer les données pertinentes pour suivre les réalisations, succès et obstacles en termes de localisation des ODD sur votre territoire. **L'implication de vos membres n'est pas seulement instrumentale, elle renforce également leur participation et leur appropriation des ODD.** Assurez-vous qu'ils ne considèrent pas votre demande d'informations et de données comme un fardeau, quelque chose qu'ils doivent fournir parce que leur association leur demande de le faire. Au contraire, favorisez un environnement dans lequel ils ont le sentiment de faire partie d'un processus pertinent : un processus dans lequel ils sont, avec d'autres collectivités territoriales, des acteurs clés du développement durable.

Sachez que la collecte de données demande beaucoup de travail ; elle peut mettre à rude épreuve les capacités de vos membres et de votre propre personnel. Une analyse préliminaire des coûts qu'entraînera l'exercice de suivi des ODD est essentielle pour éviter de manquer de ressources ou de surcharger votre personnel ou celui de vos membres. Il peut être préférable, entre autres, de choisir d'utiliser les méthodologies et mécanismes existants pour collecter des données et des informations plutôt que d'en créer de nouveaux.

Par conséquent, lorsque vous sollicitez la collaboration de vos membres, analysez les données quantitatives et qualitatives déjà disponibles (enquêtes récentes, compilations de bonnes pratiques, VLR, rapports de la société civile sur les ODD, etc.) et identifiez ce que vous souhaitez exactement leur demander afin de combler les lacunes et d'obtenir des résultats fiables et représentatifs. Par exemple, lors de l'élaboration d'une enquête par questionnaire, évaluez combien de réponses (et de quel type) devraient être nécessaires pour vous donner une image claire d'une situation donnée. En tenant compte des caractéristiques de votre pays (nombre de collectivités locales, disponibilité des données, accessibilité des différentes régions du pays, ressources), choisissez les modalités les plus appropriées pour collecter les données et constituer un échantillon représentatif des collectivités territoriales (lorsqu'il n'est pas possible de les approcher toutes). Veillez à l'équilibre entre les différentes régions représentées par les collectivités locales sélectionnées, les types de collectivités (régions, comtés, districts, municipalités urbaines et rurales, rôles plus forts et plus modestes) et leur tailles (grandes villes, villes moyennes, petites villes et villages, etc.).

3. Adressez-vous aux organisations internationales et explorez leurs initiatives

Les agences des Nations Unies collectent des données relatives à des indicateurs spécifiques, par pays. **Même si ce travail n'est pas effectué au niveau infranational, ces indicateurs peuvent vous aider à illustrer certaines tendances** à l'échelle macro dans votre pays, dans les domaines liés aux responsabilités des collectivités territoriales.

Certains indicateurs liés aux responsabilités locales sont collectés pour certains pays dans la base de données mondiale des Nations unies sur les indicateurs des ODD²⁹, d'où il est possible d'extraire des informations par ODD, cible et indicateur. C'est le cas, entre autres, pour les indicateurs suivants :

- » 1.4.1. sur le % de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base
- » 5.5.1. sur le % de sièges occupés par des femmes au parlement national et dans les collectivités locales
- » 11.1.1. sur le % de la population vivant dans des bidonvilles
- » 11.6.1. sur le % de déchets solides municipaux collectés et gérés
- » 11.6.2. sur la pollution atmosphérique (moyenne annuelle de particules dans les villes)
- » 11.a.1. nombre de pays qui disposent de politiques nationales urbaines ou de plans de développement régionaux qui a) répondent à l'évolution de la population, b) assurent un développement territorial équilibré et c) élargissent l'espace fiscal local
- » 11.b.2. Sur le % de collectivités locales qui ont adopté des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe (y compris le nombre de gouvernements locaux par pays)

En outre, certaines agences des Nations unies (ONU-Habitat, UNICEF, OMS, PNUE, FAO, etc.) publient des rapports spécifiques, des statistiques et des conclusions selon la même logique, c'est-à-dire sur la base d'indicateurs nationaux agrégés. ONU-Habitat a développé une série d'outils pour le suivi de l'ODD 11 et a collecté des indicateurs pour un échantillon de villes dans un groupe limité de pays (par exemple, la Colombie, l'Égypte, le Mexique)³⁰.

Comme mentionné dans la section 4.4, d'autres institutions internationales peuvent également être consultées. En Europe, le Centre commun de recherche de la Commission européenne a publié des outils pour la collecte de données au niveau local. SDSN a développé un ensemble d'indicateurs de suivi global avec 100 paramètres liés aux ODD ; il est déjà utilisé dans des pays comme l'Inde, les États-Unis, la Bolivie, l'Italie et l'Espagne, ainsi que pour 45 capitales européennes.

4. Soyez pragmatique

Pour l'identification et la sélection des indicateurs, une première étape très importante consiste à définir leur objectif. **L'utilisation de données et d'indicateurs n'est pertinente que si elle éclaire vos prises de décision. Elle contribue à l'évaluation des effets des politiques et actions mises en œuvre (objectif de suivi-évaluation), ainsi qu'à la définition des priorités pour les politiques et actions futures (objectif de décision).** Ces deux objectifs sont liés et sont tous deux nécessaires pour une approche à plus long terme de la mise en œuvre des ODD et de leur suivi.

En parallèle, les indicateurs sont pertinents si les chiffres sont influencés par les actions des collectivités territoriales. Par exemple, parmi les indicateurs définis par le Groupe inter-agences sur les indicateurs des ODD (IAEG-SDGs), une attention particulière devrait être accordée aux indicateurs correspondant à l'ODD 11 relatif aux villes et communautés durables. En outre, les collectivités locales devraient être impliquées dans le suivi des indicateurs qui ont trait à leurs compétences, qu'il s'agisse de responsabilités exclusives ou partagées avec les gouvernements nationaux (comme dans le cas de l'ODD 13 sur le changement climatique).

Cependant, comme cela a été mentionné plus haut, étant donné que dans de nombreux pays, les collectivités territoriales et leurs associations ont des capacités et des ressources limitées pour définir un ensemble d'indicateurs locaux et collecter des données locales, l'objectif de créer une base de données pour les indicateurs localisés pourrait dépasser la portée du VSR. Si vous optez

29 Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>

30 Voir <https://unhabitat.org/programme/city-prosperity-initiative>

pour la création de vos propres indicateurs pour lesquels de nouveaux mécanismes de collecte de données sont nécessaires, réfléchissez bien à l'ambition d'une telle initiative et à vos capacités réelles. La création d'indicateurs solides qui pourront être suivis, maintenus et financés avec régularité dans le temps nécessite des ressources financières, techniques et humaines adéquates.

Une solution à ces difficultés pour une collectivité locale ou une association de collectivités territoriales pourrait être d'envisager également l'utilisation de données générées par d'autres institutions publiques, comme cela a été suggéré, ainsi que de données produites par des organisations non gouvernementales (données générées par le secteur académique ou les organisations de la société civile, données émanant des citoyens, big data, et données géospatiales, entre autres). Cela vous permettra de combler les lacunes en matière de données et de contraster les sources de données officielles, mais aussi de générer une coordination verticale et/ou horizontale pour la production de données et les activités de suivi des ODD.

5. Favorisez les alliances avec les universités, les ONG et le secteur privé

Dans le prolongement du point précédent, il est clair que les collectivités territoriales et leurs associations ne sont pas les seuls acteurs locaux à générer des données précieuses pour le suivi, au niveau des territoires, des progrès et des reculs en matière d'ODD. En outre, **les ODD sont devenus un cadre global pour les acteurs publics et privés, et impliquent également la citoyenneté dans la défense et la réalisation de l'Agenda 2030. Cela nécessite la participation de la population et des acteurs locaux de manière à ne laisser personne de côté.** Il peut être extrêmement bénéfique de favoriser les alliances avec les universités locales, les ONG, les organisations de la société civile, les entreprises et les citoyens, pour la production et la collecte de données, et surtout dans le cadre d'une collaboration plus large visant à avancer de manière conjointe dans la mise en œuvre des ODD. Les ONG et les partenaires locaux disposent souvent de systèmes de suivi communautaires³¹, de systèmes de *Score Cards*, ou d'autres initiatives telles que l'initiative *Know your City* promue par Slum Dwellers International³².

Attention : une planification minutieuse des activités qui seront entreprises dans le cadre de cette collaboration sera essentielle pour éviter d'éventuels malentendus ou erreurs. Par exemple, vous devrez tenir compte des éléments suivants :

- » Quelles seront les questions clés qui guideront la collecte et l'analyse des données et des informations ?
- » Qui recueillera les données et les informations ?
- » Quelles méthodes seront utilisées ?
- » Comment les données et les informations seront-elles analysées ?
- » Avec quels délais travaillerez-vous ?
- » Comment assurerez-vous la liaison entre l'équipe qui effectuera la collecte et l'analyse des données et des informations d'une part, et les institutions qui offriront ces données et ces informations d'autre part (par exemple, entre une université et des collectivités locales) ?
- » Quelles méthodes de coordination devront être mises en place ?

³¹ Voir, par exemple, le *Community-Based Monitoring System* de l'autorité statistique nationale des Philippines : <https://psa.gov.ph/cbms>

³² Pour plus d'informations, consultez le site <https://sdinet.org/>

6. Explorez les informations qualitatives et les méthodes alternatives pour collecter des données et des informations

Les informations qualitatives sont aussi importantes que les données quantitatives et, dans une certaine mesure, peuvent compléter les données disponibles, ce qui est d'autant plus important lorsque ces dernières sont limitées. Mais où trouver ces informations ? Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des formes les plus courantes de collecte de données (questionnaires, groupes de discussion (*focus groups*), visites sur le terrain, appels vidéo et études de cas), avec leurs avantages et leurs inconvénients. Le choix dépend donc largement du type de données dont vous avez besoin, et des ressources dont vous disposez pour les collecter.

MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET DES INFORMATIONS

ENQUÊTES PAR QUESTIONNAIRE

| | |
|-----------------------|---|
| Qu'est-ce que c'est ? | <p>Il s'agit d'utiliser un questionnaire standardisé avec une série de questions liées au sujet de la recherche.</p> <hr/> <p>Les réponses, qu'elles soient sur papier ou électroniques, sont collectées et analysées.</p> |
| Avantages | <p>Le questionnaire est souvent utilisé pour collecter des réponses quantitatives, mais peut également être utilisé pour recueillir des informations qualitatives.</p> <hr/> <p>Possibilité d'un grand nombre de répondants.</p> <hr/> <p>Facile à créer et à distribuer, il ne nécessite aucun déplacement, ce qui permet d'économiser du temps et de l'argent.</p> <hr/> <p>Peut se faire de manière anonyme, ce qui peut être bénéfique pour les questions sensibles, permettant aux répondants de répondre sans craindre de répercussions. Cela conduit à des réponses plus honnêtes.</p> |
| Inconvénients | <p>Les réponses peuvent ne pas être approfondies.</p> <hr/> <p>Les répondants peuvent ne pas être représentatifs du groupe concerné par la recherche. La taille et la composition du groupe de répondants doivent être soigneusement définies.</p> <hr/> <p>Les réponses à l'enquête peuvent ne pas être authentiques ; le chercheur n'a aucun contrôle sur la légitimité et la qualité des réponses fournies.</p> <hr/> <p>La généralisation des données peut être problématique en raison des problèmes mentionnés ci-dessus.</p> |

GROUPES DE DISCUSSION

| | |
|-----------------------|---|
| Qu'est-ce que c'est ? | <p>Il s'agit d'organiser des sessions de groupe interactives au cours desquelles le chercheur s'adresse à des groupes d'individus sélectionnés de manière à obtenir les données nécessaires.</p> <hr/> <p>Cela permet de partager librement des idées au sein d'un groupe, sans questions fixes comme dans une enquête par questionnaire.</p> <hr/> |
| Avantages | <p>Possibilité de disposer d'un groupe relativement important de répondants, surtout lorsque la session est organisée en ligne.</p> <hr/> <p>Possibilité d'être organisé en ligne si nécessaire ou si cela est plus facile.</p> <hr/> <p>Permet de mieux comprendre une question en parlant à ceux qui en ont l'expérience.</p> <hr/> |
| Inconvénients | <p>Il n'est pas toujours possible de creuser les sujets abordés en profondeur.</p> <hr/> <p>Une personne peut monopoliser la parole, ce qui empêche les autres de s'exprimer.</p> <hr/> <p>Les participants peuvent ne pas être représentatifs de l'ensemble du groupe concerné par la recherche. La taille et la composition du groupe de participants doivent être soigneusement définies.</p> <hr/> <p>Garantir l'impartialité du chercheur est un défi.</p> <hr/> |

VISITES SUR LE TERRAIN

| | |
|-----------------------|--|
| Qu'est-ce que c'est ? | <p>Il s'agit de se rendre dans des régions pour lesquelles il n'existe pas de données, d'effectuer des recherches dans une région particulière et/ou rencontrer des responsables locaux, des chercheurs ou des personnes compétentes.</p> <hr/> <p>L'objectif est d'obtenir des données primaires (collectées par le chercheur lui-même) au lieu de données secondaires (déjà disponibles).</p> <hr/> |
| Avantages | <p>Un grand nombre de répondants n'est possible que s'ils sont rencontrés en groupe, sinon cela prendrait trop de temps.</p> <hr/> <p>Obtenir des données en les collectant vous-même signifie que vous contrôlez la validité du processus et donc que vous êtes responsable de la fiabilité des données.</p> <hr/> <p>Il est possible de mieux comprendre une question en parlant à ceux qui en ont l'expérience.</p> <hr/> <p>Les réunions en face à face ou la simple visite d'une région peuvent être très utiles.</p> <hr/> |
| Inconvénients | <p>Cela nécessite beaucoup de ressources, de temps et d'argent.</p> <hr/> <p>La planification à l'avance est nécessaire pour que la visite soit efficace.</p> <hr/> <p>Actuellement plus difficile à cause de la pandémie de Covid-19.</p> <hr/> <p>Identifier les zones et/ou les personnes importantes à visiter peut constituer un défi.</p> <hr/> |

APPELS VIDÉO

| | |
|-----------------------|---|
| Qu'est-ce que c'est ? | Organiser des vidéoconférences avec les personnes qui connaissent bien le sujet, la région ou la collectivité locale pour lesquels le chercheur souhaite obtenir des données. <hr/> Par Internet, via un ordinateur portable ou un téléphone, de manière individuelle ou avec un groupe de participants. |
| Avantages | Possibilité d'un grand groupe de répondants. <hr/> Permet une communication rapide, facile et peu coûteuse. <hr/> Il est possible de mieux comprendre une question en parlant à ceux qui ont de l'expérience. |
| Inconvénients | Il n'est pas toujours possible de creuser les sujets abordés en profondeur. <hr/> Il faut planifier à l'avance pour s'assurer de la disponibilité des personnes. <hr/> Tout le monde n'a pas forcément la possibilité de faire des vidéoconférences, en raison du manque ou des difficultés d'accès à internet, à l'électricité ou de l'absence d'appareils appropriés. <hr/> Efficacité potentiellement limitée, qui peut de plus conduire à "prétendre" que tout va bien alors que la réalité est bien différente. |

ÉTUDES DE CAS

| | |
|-----------------------|---|
| Qu'est-ce que c'est ? | Il s'agit d'une forme de recherche qualitative qui met l'accent sur un petit nombre de cas étudiés en détail. |
| Avantages | Permet au chercheur d'acquérir une connaissance approfondie d'un ou de plusieurs cas. <hr/> Peut mettre en évidence les problèmes spécifiques à un cas. |
| Inconvénients | Il existe le risque que les cas soient présentés de manière plus positive qu'ils ne le sont réellement. <hr/> Il est souvent difficile de tester ou de vérifier les données recueillies, pour éviter le risque susmentionné. <hr/> Un petit échantillon non représentatif peut conduire à des généralisations injustifiées. |

Qu'est-ce qui rend un document produit par, ou associé à une collectivité territoriale, utile pour la portée et les objectifs des VSR ? Voici quelques conseils :

- » **Le document doit aborder clairement les liens entre les politiques et pratiques locales et les ODD.** Il doit identifier les politiques qui relèvent de la responsabilité (entière ou partagée) des collectivités locales, ainsi que les expériences concrètes menées par les collectivités elles-mêmes ou développées en partenariat avec le gouvernement national et/ou d'autres parties prenantes (par exemple, la société civile, les organisations communautaires, le secteur privé, les partenaires internationaux, etc.). Il est important de s'assurer que l'implication des collectivités locales dans ces initiatives est active, et qu'elles ne participent pas seulement en tant que réceptrices passives de l'action.
- » **La direction et la responsabilité de la mise en œuvre par les collectivités territoriales doivent être comprises dans le sens le plus large possible.** Cela inclut les politiques et les expériences où les responsabilités entre les gouvernements nationaux et locaux sont partagées, et où les collectivités ont leur mot à dire dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le financement de la politique ou du projet.
- » **Recherchez les éléments liés au suivi-évaluation du processus de mise en œuvre au niveau local.** Ceux-ci fournissent des données et des informations sur la mise en œuvre réelle, plutôt que de proposer des approches purement stratégiques et de planification.

